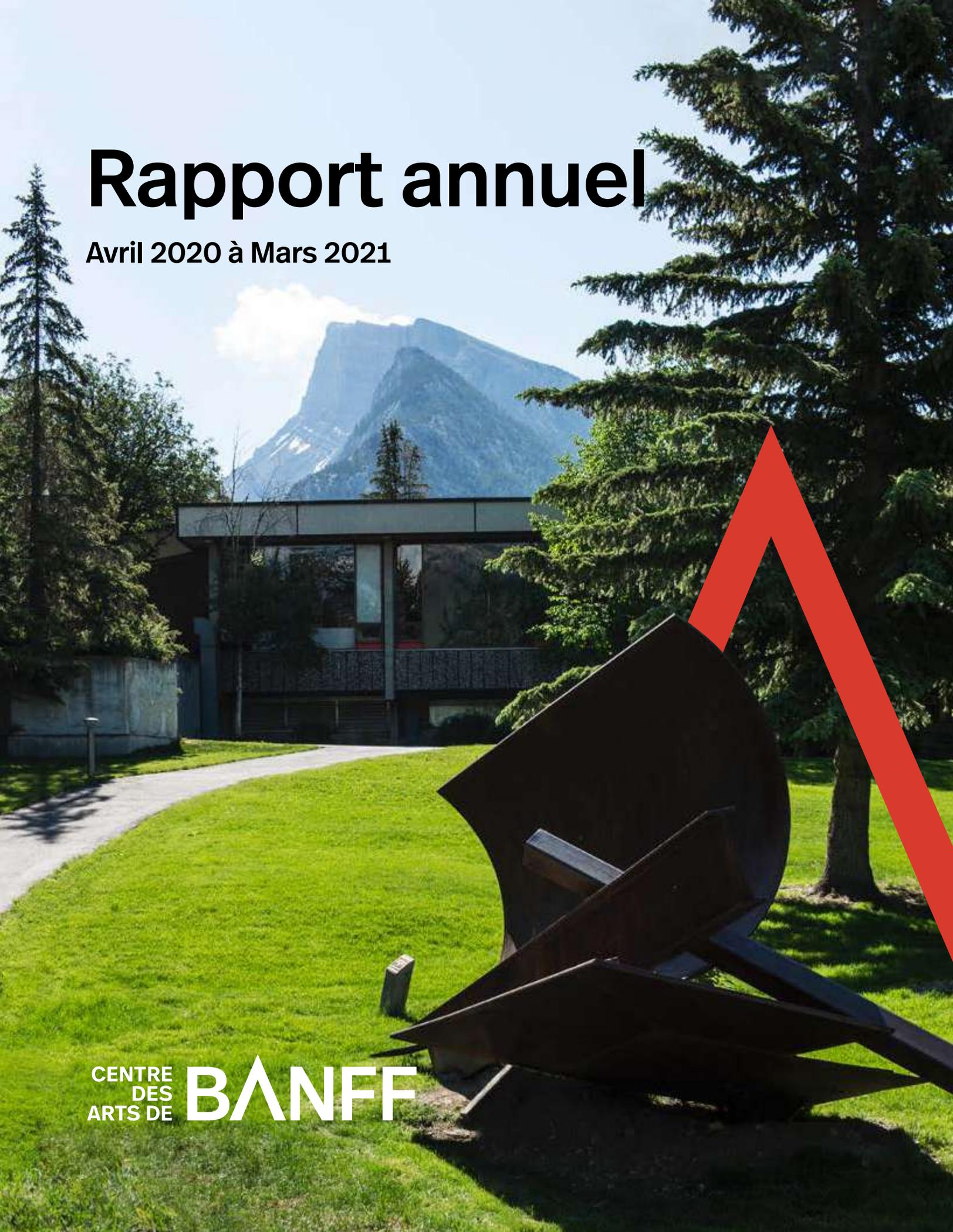


Rapport annuel

Avril 2020 à Mars 2021

CENTRE
DES
ARTS DE **BANFF**





Anna Binta Diallo pendant les Open Studios 2019.
Photo : Nahanni McKay.

Centre des arts de Banff

Rapport annuel

Avril 2020 à Mars 2021

Image de couverture :

Canadian Brass de John Nugent, 1978.

Commandé pour le campus du Centre des arts de Banff et situé à côté du théâtre Jenny Belzberg, qui a été récemment rénové.

Photo : Donald Lee.



Remarque à l'intention du lecteur

Le Conseil des gouverneurs du Centre des arts de Banff (exploité sous le nom de Centre des arts de Banff) (Le « Centre de Banff » ou « le Centre ») est une société qui fonctionne en vertu de la Post-Secondary Learning Act (Alberta) (Loi sur l'enseignement postsecondaire).

Conformément au mandat confié par le Ministry of Advanced Education (Ministère de l'enseignement supérieur), le Centre des arts de Banff est heureux de présenter le présent rapport annuel sur les progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés et les résultats pour 2020/2021, tel qu'indiqué dans le plan institutionnel global (PIG) de 2018-2021.

Table des matières

2	Énoncé des responsabilités
3	Responsabilité de la direction dans la production de rapports
4	Message du président du Conseil des gouverneurs et de la présidente et chef de la direction
6	Aperçus opérationnels
10	Objectifs et mesures de rendement
	Objectif n° 1 Remplir les rôles législatifs et s’acquitter des mandats tel que le stipule la Post-secondary Learning Act et tel qu’énoncé en détail dans le Roles and Mandates Policy Framework for Alberta’s Adult Learning System (Cadre stratégique des rôles et mandats pour le Système d’apprentissage des adultes de l’Alberta).
	Objectif n° 2 Appuyer la programmation et les étudiants afin de combler les besoins des étudiants tout comme ceux des employeurs.
	Objectif n° 3 Les priorités de recherche stratégiques (pour les établissements de recherche), la recherche appliquée, et les activités universitaires.
	Objectif n° 4 Les collaborations avec d’autres prestataires de services éducatifs, telles qu’un travail de concert avec les prestataires de programmes communautaires d’apprentissage pour adultes, d’autres établissements d’enseignement postsecondaire financés par les deniers publics, les collèges des Premières Nations, ou les collèges privés d’enseignement professionnel.
16	Plan d’investissement
20	Renseignements financiers et budgétaires
29	Les bailleurs de fonds du Centre de Banff
35	États financiers consolidés et rapport de l’auditeur
67	Gouvernance

Énoncé des responsabilités

Le rapport annuel du Centre de Banff pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2021 a été préparé sous l'égide du Conseil des gouverneurs du Centre de Banff (« le Conseil »), conformément à la *Fiscal Planning and Transparency Act* (Loi sur la planification des recettes fiscales et la transparence) et les lignes directrices ministérielles fixées en vertu de la *Post-Secondary Learning Act*. Toutes les implications matérielles, économiques, environnementales ou fiscales dont nous sommes conscients ont été prises en compte dans le cadre de l'élaboration du présent rapport annuel.



Adam Waterous

Président, Conseil des gouverneurs



Banff Centre Kinnear Centre for Creativity & Innovation (Centre Kinnear de la créativité et de l'innovation du Centre des arts de Banff). Photo : Chris Amat. Brian Jungen, *The ghosts on top of my head*, (2010 - 11). Acier inoxydable peint.



Responsabilité de la direction dans la production de rapports

La direction du Centre de Banff est responsable de la préparation, de la justesse, de l'objectivité et de l'intégrité des renseignements contenus dans le rapport annuel, y compris en ce qui a trait aux états financiers, aux résultats de performance, et aux informations de gestion complémentaires. Les systèmes de contrôles internes sont conçus et entretenus par la direction afin de fournir des renseignements fiables et conformes aux exigences de production de rapports. Le système est conçu pour fournir à la direction une assurance raisonnable selon laquelle les opérations sont dûment autorisées, et effectuées conformément à l'ensemble des lois, règlements et politiques pertinents, que les documents financiers fiables sont conservés et que les actifs sont convenablement comptabilisés et protégés.

Le rapport annuel a été élaboré sous la surveillance et avec l'approbation du Conseil et a été préparé conformément à la *Fiscal Planning and Transparency Act* et la *Post-Secondary Learning Act*

Janice Price
Présidente et chef
de la direction

Rob Kindrachuck
Dirigeant principal
des finances

Message du président du Conseil des gouverneurs et de la présidente et chef de la direction



Du mois d'avril 2020 au mois de mars 2021, la province de l'Alberta a fait face à des vagues répétées de COVID-19. Le gouvernement de l'Alberta a réagi avec un ensemble d'ordonnances de santé publique pour réduire la propagation du virus et prévenir l'engorgement du système de soins de santé provincial.

Le Centre des arts de Banff a su traverser cette période tout à fait hors du commun en prenant chacune de ses décisions majeures en fonction des trois priorités suivantes :

1. L'engagement envers la santé et la sécurité de notre communauté – nos employés, invités, et la Vallée-de-la-Bow – et l'engagement de se conformer à chacune des ordonnances de santé publique.
2. Le développement de moyens de continuer à mener à bien notre mandat et de nous acquitter de notre mission.
3. La préservation de la stabilité financière à long terme du Centre de Banff.

Si nous avons traversé une période difficile, nous avons également connu de nombreux moments d'espoir et des élans d'innovation. Le Centre de Banff a notamment su transformer ses événements et sa programmation en développant une offre numérique, et a offert les programmes Leighton des artistes en résidence in situ afin d'appuyer directement la création des artistes au sein de leurs studios personnels.

Dix-neuf programmes en ligne ont été offerts. Plusieurs événements en ligne ont également été organisés, comme le Banff International String Quartet Festival, la célébration virtuelle de la Journée nationale des peuples autochtones et le Banff Centre Mountain Film and Book Festival, suivi par la Tournée mondiale. Au total, nous avons accumulé 365 000 vues. La revitalisation du nouveau théâtre Jenny Belzberg a été achevée avec succès, ainsi que plusieurs autres projets majeurs, en tirant parti du manque de programmation ou d'activités scéniques sur le campus.

Et surtout – grâce au solide leadership du Conseil des gouverneurs – un nouveau plan stratégique, *Creative Pathways* (Avenues créatives), a été élaboré pour planifier le déroulement des opérations de l'organisme et son développement au cours des prochaines années qui seront décisives. Le plan permettra au Centre de Banff de sortir de cette période difficile à la fois renouvelé et résilient, et en ayant profité d'occasions stimulantes et émergentes.

La relation positive que le Centre de Banff entretient avec le gouvernement de l'Alberta et le Ministère de l'Enseignement supérieur s'est poursuivie tout au long du processus de recherche et de consultation du *Alberta 2030 Building Skills for Jobs Plan* (Plan de développement de compétences pour l'emploi 2030 de l'Alberta) (*Alberta 2030*). Le Centre de

Banff a activement participé aux discussions entamées avec les autres établissements d'enseignement postsecondaire et le Ministère dans le cadre de son travail avec le Council of Post-Secondary Presidents of Alberta (Conseil des présidents de l'enseignement postsecondaire de l'Alberta) et continuera à procéder ainsi jusqu'à la mise en œuvre effective d'*Alberta 2030*.

Tandis que la planète récupère de la pandémie de COVID-19, le Centre de Banff poursuivra sa tradition extraordinaire et ouvrira à nouveau afin d'accueillir des artistes, des dirigeants, le public et des invités à son magnifique campus situé sur le territoire du Traité n° 7, site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes de l'UNESCO. Les participants pourront à nouveau découvrir la force de la programmation en présentiel caractéristique de l'organisme et en profiter.



Adam Waterous
Président, Conseil
des gouverneurs



Janice Price
Présidente et chef
de la direction



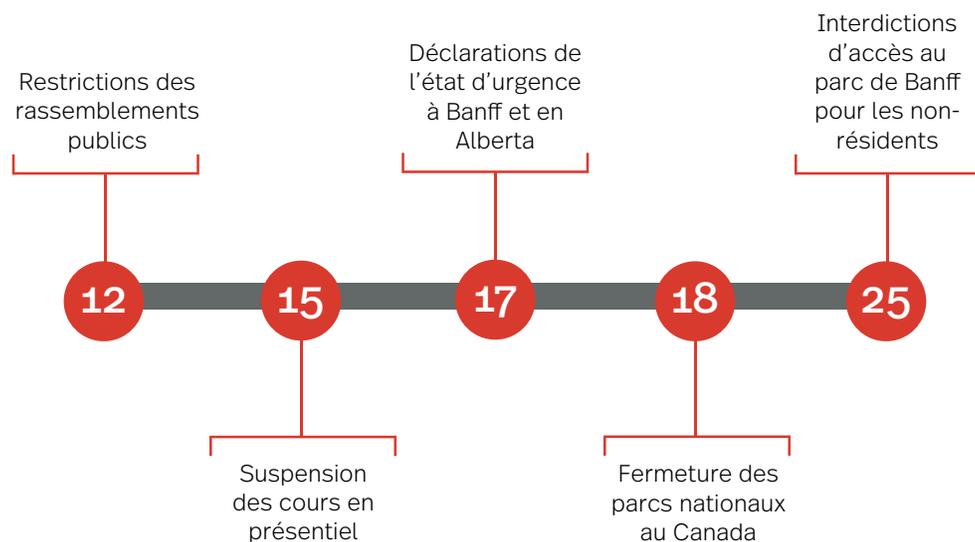
Aperçus opérationnels

Entre le mois d'avril 2020 et le mois de mars 2021, le Centre des arts de Banff a été contraint de naviguer dans des circonstances exceptionnelles en raison de la pandémie mondiale de COVID-19.

Le Centre de Banff a été particulièrement affecté en sa qualité d'établissement d'enseignement postsecondaire, de centre des arts, de salle de spectacle, de lieu de rassemblement, et d'établissement abritant des salles de conférence et des hôtels – tous des secteurs confrontés à des difficultés tout au long de cette période. La direction de l'enseignement postsecondaire a enjoint à tous les campus du secteur de fermer leurs portes. D'autre part, la ville de Banff et toute la communauté de la Vallée-de-la-Bow ont été fortement touchées.

En mars 2020, en raison de l'arrêt quasi immédiat des activités touristiques, de nombreux commerces de la Vallée-de-la-Bow ont dû fermer de façon temporaire ou permanente. Au printemps 2020, à Banff, le taux de chômage a atteint 85 %. À diverses étapes de la pandémie, Banff a été considérée comme un « point chaud » de la COVID, avec un nombre de cas élevés dans une zone disposant de ressources de soins de santé limitées.

Au mois de mars 2020, en moins de deux semaines, le Centre de Banff a réagi à ce qui suit :



- Tous les services de conférence et d'hôtellerie du Centre de Banff ont été annulés.
- Restrictions de déplacements encore en vigueur.
- Incertitude économique régionale; taux de chômage de Banff à 85 %.

Les services de conférence et d'hôtellerie du Centre de Banff représentent la plus importante source de revenus autonome de l'institution – plus de 35 % du budget d'exploitation du Centre de Banff dans une année donnée – et ont perdu près de 100 % des réservations quelques jours seulement après l'avènement de la pandémie. Les revenus du Centre générés par le secteur des conférences et de l'hôtellerie sont d'ordinaire appliqués pour subventionner les frais des artistes et des dirigeants qui se rendent au Centre de Banff. Avant l'avènement de la pandémie, le gouvernement de l'Alberta avait par ailleurs annoncé une réduction du financement de soutien octroyé au Centre de Banff de près de 2,18 millions de dollars, ou de l'ordre de 12,23 % sur 4 ans, à compter de l'année 2018/19. En tout, pour la période de 2020/21 du rapport annuel, les revenus du Centre de Banff n'ont atteint que 50 % des niveaux d'avant la pandémie. Il est probable qu'il faille de trois à quatre ans pour retrouver les niveaux d'avant la pandémie.

En mars 2020, au début de la pandémie, le Centre de Banff a rapidement pris des mesures pour protéger la santé des personnes se trouvant sur le campus et a fermé ses installations conformément à l'ensemble des exigences des gouvernements municipal, provincial et fédéral.

Pour des raisons de santé, et afin de se conformer aux restrictions

gouvernementales, le Centre de Banff a immédiatement annulé tous les programmes et événements sur le campus, et a œuvré de concert avec les participants, les étudiants stagiaires et le corps professoral afin de faciliter leur retour chez eux dans les plus brefs délais. Cette période fut troublante pour tous; la plupart des 146 participants, le corps professoral et les étudiants stagiaires qui se trouvaient alors sur place ont été en mesure de quitter le campus dans une semaine, grâce au Centre de Banff qui a facilité les déplacements, y compris en subventionnant les billets d'avion et les locations de voiture en cas de besoin absolu pour les participants.

Certains participants et membres du personnel n'ont pas été en mesure de voyager en raison des restrictions visant les déplacements internationaux, et le Centre de Banff a continué à leur fournir l'hébergement et à les nourrir – dans certains cas pendant des mois – jusqu'à ce qu'ils aient été en mesure de trouver un autre logement.

La tournée mondiale du Banff Centre Mountain Film and Book Festival a été obligée d'annuler les projections à travers le monde et de rapatrier les employés au Canada. Pour les employés travaillant sur le campus, ceux qui pouvaient travailler de chez eux ont été invités à le faire.

Les niveaux réduits des activités et la baisse des revenus émanant de sources publiques, privées ou de

sociétés ont contraint l'organisme à licencier du personnel de l'ensemble des départements du Centre de Banff. D'autre part, en tant qu'institution publique d'enseignement postsecondaire, le Centre de Banff n'a pas pu bénéficier de nombreux programmes financés par les pouvoirs publics comme le programme fédéral de subventions salariales qui a permis à d'autres secteurs des services hôteliers et des conférences du domaine des arts de garder leur personnel et d'opérer une transition complète de leurs activités.

Le Centre de Banff a hébergé des employés licenciés dans leur logement de personnel avec un loyer revu à la baisse durant leur passage à un nouvel emploi, et a maintenu les prestations en matière de santé pour les employés licenciés. Le Centre de Banff a en outre continué à veiller à ce que certains besoins de base des employés soient comblés en servant plus de 23 000 repas gratuits aux employés actuels et aux employés licenciés.

Afin d'apporter leur appui à la situation financière du Centre de Banff, la présidente et chef de la direction ainsi que les vice-présidents du Centre de Banff ont volontairement réduit ou donné une portion de leur salaire – à raison de 20 % en ce qui concerne la présidente et chef de la direction, et de 15 % pour les vice-présidents – ce qui a permis d'appuyer les activités critiques du Centre de Banff durant la période de rétractation.

Afin de préserver la stabilité financière à long terme du Centre de Banff, en plus de réduire les dépenses, le Centre de Banff s'est tourné vers les donateurs et les bailleurs de fonds. 81 % des donateurs ont demandé que la totalité ou une partie des revenus de leur programme de dotation (pas le capital) soit affecté aux activités essentielles. Plus de 80 % d'entre eux ont consenti à cette utilisation des fonds, convaincus de la pertinence de cette solution, vu les circonstances inhabituelles.

Pour l'exercice financier 2020-21, le Centre de Banff a reçu plus de 2,6 millions de dollars provenant des revenus de placement du fonds de dotation approuvés par le Conseil des gouverneurs et le Conseil de fondation au mois de février 2020, ce qui représentait environ 7,6 % du total des revenus pour 2020-21.

En raison de l'impossibilité de mener des activités sur le campus, le Centre de Banff a immédiatement repensé la prestation de son programme alors que les installations du campus demeuraient closes, y compris la présentation en ligne d'anciens programmes du festival du film ainsi qu'une célébration en ligne de la Journée nationale des peuples autochtones. Au mois de septembre 2020, le Centre de Banff a commencé à offrir une programmation en ligne pour l'ensemble de ses disciplines, en commençant par les arts littéraires et un éventail complet de programmes de leadership autochtone. À l'occasion de l'édition 2020 du Banff International String Quartet Festival et du Banff Centre Mountain Film and Book

Festival, pour la toute première fois, toute la programmation a été mise en ligne et offerte complètement en virtuel. Cela s'est traduit par un incroyable gain de popularité, ressenti au niveau de la vente des billets. On a recensé un total de 365 000 vues pour ces événements.

La galerie Walter Phillips du Centre des arts de Banff a rouvert ses portes au public le 26 septembre, avec la prolongation de l'exposition de l'artiste des médias Rita McKeough, récipiendaire du Prix du Gouverneur général, intitulée « *Darkness is as Deep as the Darkness Is* ».

Au mois de novembre 2020, le Centre des arts de Banff a annoncé que son projet de revitalisation du théâtre avait été achevé dans les délais et les limites budgétaires impartis, et que suite au changement de nom officiel du théâtre, il est désormais devenu le théâtre Jenny Belzberg. Le Centre de Banff a, de façon limitée, offert des visites publiques gratuites du nouvel espace avec un échantillonnage de musique en direct, des renseignements sur l'historique du théâtre, et des coups d'œil dans les coulisses de l'espace ayant fait l'objet d'un renouveau.

Lorsque les ordonnances de santé publique de l'Alberta ont été rétablies à la fin du mois de novembre, le Centre de Banff s'y est à nouveau conformé et a à nouveau interrompu toutes les activités publiques organisées sur le campus, tout en continuant à assurer la prestation des programmes et des activités en ligne tout au long de l'hiver.





Photo : Nahanni McKay.

Objectifs et mesures de rendement



OBJECTIF n° 1

Remplir les rôles législatifs et s'acquitter des mandats tel que le stipule la Loi sur l'enseignement postsecondaire et tel qu'énoncé en détail dans le Cadre stratégique des rôles et mandats pour le Système d'apprentissage des adultes de l'Alberta.

PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

En vertu du mandat du Centre de Banff, les arts constituent le domaine de spécialisation clé de l'institution, avec un programme professionnel, au niveau postdoctoral. Les programmes se distinguent par de la recherche appliquée, des études indépendantes, la création, la collaboration, la production, la performance et la diffusion de nouveaux travaux.

Ce qui caractérise les cours offerts au Centre de Banff, comme pour les travaux de doctorat menés dans d'autres établissements d'enseignement postsecondaire, prend ses assises dans l'emplacement même de l'établissement, et exige des ressources sur le campus. Habituellement, au Centre de Banff, les mécanismes principaux de prestation des programmes sont en lien avec les programmes, les sommets, les groupes de réflexion et les conférences in situ, et sont appuyés par un éventail de services, avec notamment la bibliothèque et les archives dotées de collections spécialisées en beaux-arts. Les participants disposent en outre du gîte et du couvert, de services médicaux et de services d'orientation, et bénéficient de possibilités de loisirs.

À compter du 16 mars 2020, le Centre de Banff a suspendu tous les cours de la session en cours et a coordonné le départ des participants et du corps professoral du campus. Le Centre de Banff a également annulé tous les programmes et les événements publics, ainsi que les rassemblements, initialement jusqu'au 1^{er} mai 2020, et par la suite jusqu'au 31 août 2020.

Au cours de la période comprise entre le mois de septembre et le mois de décembre 2020, le Centre de Banff a, dans la mesure du possible, donné des cours et offert de la formation en ligne, y compris pour les résidences et les programmes suivants : Résidence sur l'avenir de la conservation;

Démarche de création en danse contemporaine; Thématique automnale : Écrire l'imaginaire; Journalisme d'enquête; L'opéra au XXI^e siècle – 1^{er} module; Pouvoir souple : Thématique des arts visuels; et Gestion de projet pour les organismes autochtones.

Au cours de cette période, le Centre de Banff a également effectué une transition en assurant l'organisation d'événements en ligne, récoltant plus de 365 000 vues dans le cadre de la Journée nationale des peuples autochtones (21 juin 2020), du Banff International String Quartet Festival (1^{er} au 5 septembre), et du Banff Centre Mountain Film and Book Festival (31 octobre au 8 novembre).

Au cours de la période comprise entre le mois de janvier 2021 et le mois de mars 2021, les programmes suivants ont été offerts : Écrire ici ensemble; Atelier des réalisateurs de films d'aventure; Session hivernale des écrivains; Retraite printanière des écrivains; Résidence hivernale des musiciens de Banff; L'opéra au XXI^e siècle – 2^e module; Akunumustitis : L'engagement écologique au fil des saisons; Arts visuels intensifs émergents; Techniques de négociation (trois possibilités – janvier, février, mars); Diriger des équipes : Gouvernance pour les conseils autochtones; et Studios d'artistes Leighton – in situ.

En janvier 2021, le Centre de Banff a annoncé un nouveau programme unique in situ, le Programme de résidence d'artistes Leighton, qui permet aux artistes d'entreprendre des projets qui ne pouvaient pas avoir lieu sur le campus de Banff en raison des restrictions liées à la COVID-19. Le programme a appuyé huit artistes dans le cadre de cinq projets représentant un éventail de disciplines artistiques. Chaque projet a été appuyé par un prix de 10 000 \$ pour faire avancer un projet qui devait être réalisé au Centre de

Banff cette saison. Un comité de sélection composé des directeurs du programme du Centre de Banff a examiné 70 résidences d'artistes du programme Leighton qui avaient été suspendues d'avril 2020 à mars 2021 et a travaillé de concert avec les éventuels bénéficiaires (énumérés ci-dessous) afin de peaufiner leur plan de travail et de permettre à leurs activités de se concrétiser au sein de leur propre collectivité.

- Leela Gilday et Jay Gilday, Yellowknife (T.-N.-O.) (Musique, Auteur-interprète, Arts autochtones)
- Gabriel Martinez, Philadelphie, États-Unis (Arts visuels)
- Stuart Ross, Cobourg (ON) (Arts littéraires)
- Teiya Kasahara et Sarah Pelzer, Toronto (ON)/Vancouver (C.-B.) (Opéra)
- (Victoria Hunt et Moe Clark, Traité n° 7/ Montréal (QC) (Danse, Musique, Arts autochtones)

Au Canada comme à travers le monde, les artistes et les dirigeants sont demeurés très réceptifs aux programmes du Centre de Banff au cours de l'année dernière. Depuis le lancement des programmes en ligne au mois de septembre 2020, le rapport entre les demandes et les inscriptions est de 4 pour 1, ce qui ne représente qu'une légère baisse par rapport à celui de 5 pour 1 durant les années précédant la COVID-19.

Durant la pandémie, l'accent a été mis sur le maintien du réseautage et des services offerts aux artistes, aux dirigeants autochtones et culturels, et aux différents publics du monde entier par l'entremise de programmes éducatifs, de formation et de création en ligne.

OBJECTIF n° 2

Appuyer la programmation et les étudiants afin de combler les besoins des étudiants tout comme ceux des employeurs.

PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

Malgré les défis rencontrés au niveau des opérations au cours de la période de 2020/21, les ressources du Centre de Banff se sont accrues en donnant accès à des ressources consacrées au bien-être des participants dans le cadre de la programmation en ligne, que l'on a communiquée dès le début des cours ainsi que sur le site Web public. Ces ressources répondent à des enjeux et des préoccupations propres à la santé mentale et au bien-être dans le cadre de l'apprentissage en ligne durant la pandémie (par ex., l'autoréflexion et les ressources de dépistage, l'isolement et l'importance de la participation, le soulagement du stress et de l'anxiété, la résilience, l'autorégulation).

Les efforts se poursuivent au niveau des résultats en matière de renforcement de la santé mentale des participants en cultivant les liens sociaux, le sens de la communauté et l'appartenance (et par là même la dimension protectrice du soutien social en termes de santé mentale) pour les apprenants en ligne. Les participants ont indiqué que les liens sociaux offerts par les cours et les programmes en tant que tels ont eu une incidence positive.

Le Centre de Banff a offert le LGBTQ2+ 101 de la Fierté au travail, un cours virtuel et un Certificat d'inclusion en milieu de travail au personnel qui interagit avec les participants (dans le cadre des cours ou sur le campus même) et au niveau des systèmes avec lesquels les

participants interagissent. Si le Certificat se rapporte au « milieu de travail », cette formation présente des informations, des connaissances et des compétences permettant d'appuyer la communauté LGBTQ2+ à l'échelle individuelle comme à l'échelle systémique (par ex., pour prendre en compte et réduire les obstacles à la participation), ce qui permet au personnel d'interagir avec les participants ou les systèmes à l'aide desquels ils interagissent afin de cultiver un environnement accueillant et inclusif pour les participants, et ainsi protéger la santé mentale des participants LGBTQ2+, que ce soit de façon directe ou indirecte.

Sur le campus, l'enthousiasme et l'intérêt s'amplifient en faveur d'une programmation soucieuse de la santé mentale des participants en portant attention à la diversité, à l'équité, à l'accès et à l'inclusion, et en cultivant des espaces sûrs et accueillants. La mise sur pied et la prestation de programmes et de formations additionnels en témoignent. Les équipes responsables de la création et de la prestation des cours du Centre de Banff ont participé pendant 12 semaines au programme Centering Indigenous Wisdom (Pleins feux sur la sagesse autochtone), qui est ancré dans le savoir autochtone et ses enseignements, afin de les aider à orienter leur travail.

Forts des connaissances acquises dans le cadre des formations et des programmes offerts, les participants sont

invités à se pencher sur la façon dont les processus, les systèmes et les structures institutionnels affectent la santé mentale des individus, à apporter des changements pour réduire les obstacles auxquels ils font face, et à développer un environnement accueillant et des espaces inclusifs sur le campus.

Le Centre de Banff a apporté son soutien au personnel par le biais d'un programme alimentaire dans le cadre duquel des repas ont été offerts gratuitement dans la salle à manger du personnel. Un programme de logement a également été offert, avec des loyers réduits, et on a autorisé les employés mis à pied de façon temporaire à demeurer dans les logements prévus pour le personnel. Le personnel et les participants qui résidaient dans un logement collectif ont été séparés et se sont vus attribuer des chambres individuelles avec salle de bain privée, afin de garantir une distanciation sociale saine. Les employés en situation de mise à pied temporaire ont continué à bénéficier de l'assurance-maladie et de l'assurance dentaire.

OBJECTIF n° 3

Les priorités de recherche stratégiques (pour les établissements de recherche), la recherche appliquée, et les activités universitaires.

PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

En 2019-20, le Centre de Banff a commandé un rapport afin de pouvoir mettre l'accent sur le développement de son approche continue en matière de recherche. Cela constituait un pas important en vue du développement d'une fonction centrale renouvelée du Centre de Banff qui s'appuie sur les points forts du passé et sur le contexte opérationnel actuel. Le rapport a présenté une approche en trois phases s'échelonnant sur deux ans. Chaque phase sert d'assise à la suivante, et exigera une augmentation progressive des ressources. En raison des répercussions de la COVID-19 sur les ressources et la capacité opérationnelles, le projet a été partiellement suspendu et se consacre désormais sur l'évaluation, l'exploration et l'apprentissage en tant que cadre de développement d'une nouvelle approche de recherche en matière de programmes.

Au cours de la période 2020/21, en ce qui a trait aux programmes de leadership autochtone, l'une des constatations majeures de l'évaluation portait sur l'importance accordée au parchemin ou à la reconnaissance formelle du développement professionnel du leadership autochtone. Le Centre de Banff a entamé des discussions préliminaires avec l'Université Lakehead et l'Université Royal Roads afin d'envisager la possibilité d'une micro-accréditation pour les programmes de leadership autochtone offerts par le Centre de Banff.

Les Arts autochtones ont formé un groupe de réflexion intitulé : Indigenous Language in the Digital Realm (« Le langage autochtone dans le domaine numérique »). Les conclusions de ces échanges éclairent directement l'élaboration du plan des programmes 2022-23, et sont axées sur la prochaine tenue d'un rassemblement sur les Constellations numériques et une résidence de cinq semaines portant sur les besoins des artistes autochtones qui exercent leur art dans le domaine numérique.

Le Centre de Banff a confirmé dans l'Entente de gestion de placements conclue entre le gouvernement de l'Alberta et le Centre de Banff que les projets de recherche appliquée constituent l'un de ses critères de mesure clés de l'apprentissage intégré au travail. Ces projets se rattachent directement à la carrière actuelle des participants ainsi qu'à l'élargissement de leurs perspectives de carrière. 34 % des programmes actuels du Centre de Banff sont conformes à ce critère et l'objectif est de faire grimper ce pourcentage au cours de l'année prochaine.

OBJECTIF n° 4

Les collaborations avec d'autres prestataires de services éducatifs, telles qu'une collaboration avec les prestataires de programmes communautaires d'apprentissage pour adultes, d'autres établissements d'enseignement postsecondaire financés par les deniers publics, les collèges des Premières Nations, ou les collèges privés d'enseignement professionnel.

PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

L'impact du Centre de Banff s'illustre par la formation offerte et ses partenariats artistiques, qui renforcent les relations nationales et internationales au Canada comme à l'échelle mondiale. Les partenariats nationaux comprennent l'Université de l'Alberta, l'Université de Calgary, le Centre national des arts, Theatre Alberta, Citadel Theatre, La Compagnie d'opéra canadienne, Calgary Opera, le Old Trout Puppet Workshop, le Réseau CanDanse, la Société d'encouragement aux écrivains du Canada, le Prix Giller, le Prix Griffin, Radio-Canada, le Prix Carol Shields pour la fiction, l'Association des traducteurs et traductrices littéraires du Canada, l'Université McGill, et la Alberta Media Production Industries Association (AMPPIA).

Les partenariats internationaux comprennent le Ministère fédéral de l'enseignement BMUKK (Autriche), Creative New Zealand (artistes autochtones), le Ministère de la Culture (Colombie), Instituto Tomie Ohtake (Brésil), Fondo Nacional para la Cultura y las Artes (FONCA, Mexique), le Consulat français, la PEW Foundation (États-Unis), le Concours Schubert et musique moderne (Autriche), English Speaking Union (R.-U.), Arthur L. Carter Journalism Institute de l'Université de New York (États-Unis), le Wigmore Hall String Quartet Competition (R.-U.), et la nouvelle province jumelle de l'Alberta de Guangdong (Chine).

En automne 2020, PowerED de l'Université Athabasca et le Centre de Banff ont conclu un partenariat visant à faire migrer la Gestion de projet pour les organismes autochtones en ligne, qui s'est avéré un succès. PowerED de l'Université Athabasca a appuyé la volonté du Centre de Banff d'élargir sa programmation grâce au développement de cours en ligne et à l'hébergement continu. Cette tâche impliquait la transformation d'un programme en présentiel pour en faire un cours numérique offert en ligne, et a permis à environ 24 apprenants d'avoir accès au cours. La conception pédagogique et l'élaboration des cours en ligne se sont déroulées sur quatre mois en suivant une approche progressive, et comprenaient un processus d'évaluation à la fin du cours, où les occasions de rehausser et d'enrichir l'offre en ligne ont été identifiées pour la prestation en ligne future de Gestion de projet pour les organismes autochtones. Le passage à la prestation en ligne a été bien accueilli par les participants et a permis un accès plus ouvert pour participer à ce cours.

Début 2021, le Centre de Banff a conclu un partenariat avec la School of Creative and Performing Arts de l'Université de Calgary, dans le cadre d'une initiative mondiale intitulée World Stage Design, une rencontre quadriennale de chefs de file issus de l'industrie des arts de la scène et de la

création. Les deux institutions ont axé la planification sur le Concours d'architecture de théâtre, un concours à l'échelle mondiale où les architectes développent des concepts pour agrandir ou rehausser un lieu de créativité unique. On a annoncé que l'amphithéâtre Shaw du Centre de Banff participerait au concours, qui prend fin en 2022.

L'édition 2020 du Banff International String Quartet Festival a conclu un partenariat avec la Colburn School de Los Angeles, en Californie, pour la présentation numérique du Quatuor à cordes Viano avec le pianiste Rodolfo Leone. L'édition 2020 du Banff International String Quartet Festival a en outre conclu un partenariat avec le Conservatoire royal de musique de Toronto, en Ontario, pour une conférence de David Harrington du Quatuor Kronos.



Photo : Abigail Edwards.

Plan d'investissement

Le Centre de Banff est un centre de conférences et une institution à vocation artistique, culturelle et éducative à réputation internationale. Le Centre de Banff propose une expérience d'apprentissage et de création unique, et organise des programmes novateurs qui contribuent à l'essor des artistes et des dirigeants, et qui les amène à concevoir et produire des œuvres et des idées puissantes partagées à travers le monde. Les installations et l'équipement du Centre de Banff contribuent à offrir une expérience d'apprentissage optimale dans le domaine des arts, du leadership, et pour les participants aux conférences.

Entretien différé

En raison de l'ancienneté des bâtiments du campus, les coûts d'entretien différé des installations existantes, autres que celles qui ont été récemment rénovées, continuent à augmenter. En plus du fardeau grandissant de l'entretien différé, de nombreux secteurs du campus doivent être modernisés et améliorés afin de répondre aux besoins des artistes, des dirigeants et du corps professoral au niveau des programmes offerts.

Les récentes subventions de 2,6 millions de dollars pour la remise à neuf du CVCA du complexe théâtral et de 2,4 millions de dollars pour le remplacement du toit du théâtre et des bâtiments du pipeline transcanadien ainsi que pour le remplacement du revêtement extérieur du pavillon Glyde ont fourni un financement essentiel

pour ces projets, et le retour du financement du programme d'entretien de l'infrastructure en 2020/21 après sa suspension en 2019/20 est très apprécié et procure un soulagement similaire dans d'autres domaines.

Vous trouverez ci-après des exemples généraux de réparations, d'améliorations et de remplacements requis pour un éventail d'installations résidentielles et de formation qui font partie des projets d'entretien différé du Centre de Banff :

- des rénovations intérieures essentielles et le remplacement du plancher;
- des défaillances en matière de prévention des incendies et en matière de sécurité ainsi que la conformité au code actuel devaient être améliorés;
- l'accessibilité sans obstacles sur le campus;
- le remplacement de l'éclairage et des sorties d'urgence, ainsi que d'autres composantes électriques essentielles;
- les défaillances en matière d'infrastructure technologique;
- la réparation et le programme de remplacement des ascenseurs;
- les réparations essentielles des logements destinés au personnel;
- le remplacement de l'équipement essentiel dans les locaux prévus pour les films, les médias, le

théâtre, la musique, les arts visuels, les salles de loisirs, les chambres des invités, et les services de restauration;

- le remplacement et l'amélioration des éléments du CVCA, y compris les pompes, le moteur, et les commandes.

Financement par emprunt pour les exigences et l'équipement essentiel en matière de TI

Le Centre de Banff a examiné ses exigences en matière de technologies de l'information et d'équipement essentiel, pour lesquels aucune source de financement n'est prévue. Pour financer ces dépenses, le Centre de Banff a recours à un financement bancaire par le biais d'une facilité de crédit renouvelable d'un maximum de 10 millions de dollars, approuvé par le ministère de l'Enseignement postsecondaire de l'Alberta en 2016-17.

Projets prioritaires

Les projets d'installations suivants nécessitent d'importants travaux de restauration et de rénovation et ont été identifiés comme faisant partie d'un plan d'aménagement d'un campus plus élargi. Ces installations font partie intégrante des plans de programmation et d'inscription du Centre de Banff. Les lacunes persistantes et les enjeux en matière de sécurité associés à ces installations sont détaillés dans le système de gestion des bâtiments et des informations foncières du ministère de l'Infrastructure de l'Alberta.

Priorité n° 1 : 1^{re} phase du Complexe des arts de la scène et de l'apprentissage – Préservation et nouvelle construction

Coût estimatif du projet : 47 millions de dollars

Capacité accrue : Nouveau théâtre de 350 à 400 places avec capacité de projection numérique de pointe, des salles de classes agrandies et rénovées, de nouveaux espaces pour les ateliers de danse, une salle de théâtre rénovée et revitalisée, un hall d'entrée agrandi pour les deux salles de théâtre avec de nouvelles finitions et un nouvel éclairage afin d'améliorer les services offerts au public et la circulation de l'auditoire, des salles de toilettes relocalisées, et un espace supplémentaire pour les présentations d'art publiques et les activités hôtelières.

Date d'achèvement prévue : Printemps 2024 (à condition d'un engagement en temps opportun en matière d'appui gouvernemental).

En prévision du lancement de ce projet, au début de l'automne 2018, le Centre de Banff avait entamé un processus de sélection d'un cabinet d'architectes en charge de ce projet. Le concours a été complété au début de l'année 2019, et KPMB Architects ainsi que MTA Urban Design Architecture Interior Design ont été retenus pour gérer le travail de conception du projet.

La charpente du bâtiment qui abrite le théâtre Jenny Belzberg (l'ancien

théâtre Eric Harvie), le théâtre Margaret Greenham et l'aile d'enseignement Laszlo Funtek est l'une des plus anciennes du campus du Centre de Banff. Ouvert en 1967, le bâtiment a, pendant des dizaines d'années, servi de centre de formation pour les participants et constituait le plus grand centre des arts de la scène de la Vallée-de-la-Bow. En raison de son ancienneté, de l'absence de rénovations et du rôle central qu'il joue au niveau de la programmation, ce bâtiment très utilisé a un urgent besoin de réparations et de rénovations afin de pouvoir répondre aux besoins actuels et futurs des participants du Centre de Banff qui utilisent le bâtiment dans le cadre de leurs expériences d'apprentissage et de formation et, pour bon nombre d'entre eux, pour élaborer et présenter leur travail artistique au public. Cela représente une part non négligeable des coûts d'entretien différé de l'institution.

Le Centre de Banff a poursuivi les discussions avec le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement du Canada pour identifier un financement pour ce projet crucial dans sa forme actuelle ou sa forme à échelle réduite.

Le Centre de Banff propose de poursuivre le projet en deux phases, décrites aux présentes comme la Priorité 1 et la Priorité 2.

Le financement du gouvernement de l'Alberta serait fondamental pour pouvoir s'assurer du soutien additionnel éventuel de la part

du gouvernement fédéral et de bailleurs de fonds privés dans le cadre de la 1^{re} phase.

La 1^{re} phase implique la rénovation de l'aile d'enseignement Laszlo Funtek actuelle, y compris le théâtre Margaret Greenham, avec un espace de théâtre repensé. La configuration des sièges serait flexible, avec une capacité d'accueil de 100 à 400 personnes et des sièges télescopiques. Elle comprendrait également un réseau d'éclairage complet et des positions sonores bien réparties, un parquet flottant, des capacités de projections pour des présentations de films et des emplacements pour les caméras et les micros à des fins d'enregistrement et de diffusion en direct en ligne. Un nouveau hall d'entrée commun serait construit pour offrir de l'espace au public, des présentations des arts de la scène et une expérience améliorée pour l'auditoire. De nouvelles salles de classe de danse seraient construites pour offrir un espace de formation aux programmes de danse du Centre de Banff.

L'espace construit répondrait aux besoins artistiques et aux besoins de la programmation qui encouragent le développement créatif et la participation du public. Cela permettrait d'appuyer la dimension pédagogique à tous les niveaux, tant pour les artistes, les techniciens, qu'en matière de communication.

La conception de l'espace serait également en harmonie avec les

caractéristiques naturelles du Centre de Banff, situé dans le premier parc national du Canada.

L'infrastructure de ce projet permettrait de soutenir toutes les disciplines et de répondre à des exigences techniques avancées. L'espace conçu serait construit avec une capacité d'accueil du public flexible qui pourrait être facilement configurée, et offrirait un large éventail d'options rentables pour le public et les spectacles.

Au printemps 2019, le Centre de Banff a reçu un don généreux pour la transformation prévue par le projet de la part de la famille de la résidente de Calgary, Mme Jenny Belzberg CM, AOE, LLD, qui a permis la construction du nouveau théâtre Jenny Belzberg afin de rénover et de remettre à neuf les capacités de cette salle. Cette rénovation vise principalement à améliorer l'accessibilité, à remplacer les sièges actuels et à reconstruire le plancher existant du théâtre, améliorant ainsi la visibilité et l'expérience du public. Des améliorations ont été apportées à l'acoustique et à l'éclairage de la salle, avec notamment l'installation de panneaux de bois conçus pour améliorer la qualité sonore. Un nouveau système de haut-parleurs et d'éclairage a été installé. La salle rénovée qui dispose de 638 places possède de nouveaux gicleurs et de nombreuses autres caractéristiques afin que les exigences de sécurité actuelles du code du bâtiment soient respectées.

Un objectif important du projet global est de se conformer aux normes de santé et de sécurité d'un bout à l'autre du complexe.

Priorité n° 2 : 2^e phase du Complexe des arts de la scène et de l'apprentissage – Renouvellement d'investissement

Coût estimé du projet : 30 millions de dollars

En plus de la rénovation du théâtre Jenny Belzberg et du hall d'entrée décrite ci-dessus, le Centre de Banff cherche à obtenir le renouvellement du financement du programme d'entretien de l'infrastructure afin d'améliorer l'infrastructure et l'équipement des coulisses, de remplacer les éléments mécaniques et électriques et de doter le théâtre d'une capacité de projection numérique.

Un objectif important de ce projet est de résoudre les problèmes fonctionnels et de respecter les normes de santé et de sécurité de l'ensemble du complexe.

Priorité n° 3 : Stages et hébergement du personnel abordables – Conservation et nouvelle construction

Coût estimé du projet : 23 millions de dollars

Capacité accrue : Capacité des résidences accrue/améliorée afin de mener à bien des initiatives stratégiques, y compris l'augmentation prévue des stages, suite au projet du Complexe des arts de la scène et de l'apprentissage.

Date d'achèvement prévue : 2023/24 (à condition d'un engagement en temps opportun en matière d'appui gouvernemental).

La crise du logement abordable qui affecte Banff et la Vallée-de-la-Bow est bien connue dans l'ensemble du pays. Le taux d'inoccupation de 0 % (avant la COVID-19) et des loyers excessivement chers font en sorte que le Centre de Banff aura de la difficulté à embaucher et à conserver du personnel, et à attirer des stagiaires qui participent à la formation professionnelle dans le secteur des arts et de la culture. Ce projet ne répondra pas seulement aux besoins du Centre de Banff, mais présentera plusieurs avantages pour la communauté, en soulageant la pression causée par les problèmes régionaux de logement abordable de la ville de Banff et de la Vallée-de-la-Bow. Le Centre de Banff continue à investir pour fournir des logements abordables et des solutions de logement lourdement subventionnées pour son personnel et ses stagiaires.

Le projet, qui en est à l'heure actuelle à l'étape de la faisabilité et de la planification, permettra d'ajouter de 75 à 80 nouvelles unités de logement, en plus de remplacer plusieurs unités existantes et de remettre à neuf et reconfigurer des chambres au sein de la résidence-dortoir actuelle afin d'augmenter la capacité d'accueil et de rehausser la fonctionnalité des lieux. Des réunions de planification et des discussions avec les intervenants sont en cours, et le Centre de Banff prépare une proposition qui sera présentée au ministère des Aînés et du Logement de l'Alberta et au ministère de l'Enseignement supérieur dans le but d'obtenir un financement provincial.



Renseignements financiers et budgétaires





Programme de danse *Le Geste Créateur*,
Centre de Banff. The Hamlet Complex,
d'Alan Lucien Øyen. Photo : Donald Lee.

Renseignements financiers et budgétaires

Le Centre de Banff établit chaque année un budget d'exploitation et un budget des dépenses en capital. Les deux budgets sont présentés au Conseil des gouverneurs du Centre de Banff à des fins d'approbation. La direction du Centre les contrôle sur une base mensuelle, et des mesures adéquates sont prises pour solutionner les écarts budgétaires.

Le rapport de gestion qui figure dans cette section du rapport annuel devrait être consulté de concert avec les états financiers consolidés annuels du Centre de Banff et des notes de bas de page qui les accompagnent, qui sont examinés et approuvés par le Conseil et qui figurent dans le présent rapport annuel. Les états financiers consolidés du Centre de Banff ont été préparés conformément aux normes comptables pour le secteur public et sont exprimés en dollars canadiens.

Le rapport de gestion qui figure dans cette section du rapport annuel offre un aperçu des résultats atteints par le Centre de Banff au cours de l'année qui a pris fin le 31 mars 2021, y compris une discussion et une analyse des éléments suivants :

- **Les résultats par rapport à l'année précédente**
- **Les résultats par rapport au budget**
- **Les flux de trésorerie**
- **La position financière**

De plus amples renseignements sur les répercussions de la pandémie de COVID-19 sont également fournis à la fin de cette section.



Photo : Kari Medig.

Résultats par rapport à l'année précédente

Le total des revenus est en baisse pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2021 et est passé de 70,2 millions de dollars lors de l'exercice précédent à 34 millions de dollars. Le tableau 1 détaille le total des revenus du Centre de Banff pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2021 et le compare aux informations relatives à l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2020.

TABLEAU 1

Revenus consolidés (000 \$)	2021	2020
Subventions du gouvernement de l'Alberta	18 476 \$	19 930 \$
Subventions fédérales et autres subventions gouvernementales	3 308	3 036
Ventes, locations et services	2 181	30 987
Droits de scolarité et frais afférents	239	2 827
Dons et autres subventions	3 424	6 456
Revenus de placement	2 729	3 275
Amortissement des contributions en capital déboursé différé	3 686	3 670
Total des revenus	34 043 \$	70 181 \$

Le total des dépenses est en baisse pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2021 et est passé de 71,4 millions de dollars durant l'exercice 2020 à 34,9 millions de dollars. Le tableau 2 détaille le total des dépenses du Centre de Banff pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2021 et le compare aux informations relatives à l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2020.

TABLEAU 2

Dépenses consolidées (000 \$)	2021	2020
Salaires, rémunérations et avantages sociaux	19 253 \$	40 506 \$
Achat de services	3 630	5 431
Matériaux, biens et fournitures	566	4 675
Bourses d'études et aide financière	399	3 854
Exploitation et entretien des établissements	2 331	2 753
Services publics	1 349	1 815
Déplacements, formation et coûts afférents	91	2 188
Locations et équipement	905	1 996
Marketing et recrutement	69	1 226
Coûts financiers	397	1 068
Amortissement des immobilisations	5 917	5 852
Total des dépenses	34 907 \$	71 364 \$

Les changements les plus significatifs en matière de revenus pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2021 par rapport à l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2020 sont détaillés ci-après :

- | | | |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 1,5 million de dollars des subventions du gouvernement de l'Alberta en raison de la diminution de 1,1 million de dollars de la subvention d'exploitation de base, de 0,6 million de dollars des fonds utilisés dans le cadre de la Peter Lougheed Leadership Initiative (l'Initiative de leadership Peter Lougheed) au cours des années précédentes et de 0,1 million de dollars de la Alberta Foundation for the Arts (AFA) qui a été en partie compensée par une augmentation de 0,3 million de dollars en se servant du financement du Infrastructure Maintenance Program (IMP) (Programme d'entretien des infrastructures). • Augmentation nette des subventions fédérales et autres subventions | <ul style="list-style-type: none"> gouvernementales de 0,3 million de dollars résultant du Fonds de soutien d'urgence en réponse à la COVID-19 de 0,6 million de dollars octroyé par le ministère du Patrimoine canadien en partie contrebalancé par une réduction de 0,2 million de dollars du financement du Conseil des arts du Canada provenant d'un financement unique de 2020 qui n'a pas été renouvelé en 2021, et 0,1 million de dollars provenant d'autres réductions nettes. • Les baisses de 28,8 millions de dollars au niveau des ventes, des locations et des services, de 2,6 millions de dollars en frais de scolarité et afférents et 3 millions de dollars en dons et autres subventions sont principalement imputables aux répercussions de | <ul style="list-style-type: none"> la COVID-19 sur les opérations du Centre de Banff, qui ont mené à la fermeture des installations du campus, à l'annulation des programmes et des événements publics, et aux pertes au niveau des conférences et de l'accueil. • La diminution des revenus de placement de 0,5 million de dollars est attribuable à la réduction de l'utilisation des revenus de placement accumulés des dotations. Pour 2021, les revenus de placement comprenaient les revenus des dotations qui ont été affectés aux activités essentielles, avec l'assentiment des donateurs. |
|--|--|---|

Les réductions dans toutes les catégories de dépenses, exception faite de l'amortissement des immobilisations, ont été principalement causées par les répercussions de la COVID-19 sur les opérations du Centre de Banff tel que décrit plus haut. Pour 2021, les salaires, rémunérations et avantages sociaux incluent 3,2 millions de dollars de frais d'indemnité de départ et de maintien des salaires. Les réductions au niveau des opérations, de l'entretien, des locations et de l'équipement ont été en partie compensées par des augmentations de 0,3 million de dollars en dépenses du IMP.

Les résultats par rapport au budget

Un budget équilibré a été approuvé pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2021 par le Conseil des gouverneurs au mois de février 2020. Des prévisions opérationnelles révisées post COVID ont été approuvées par le ministère de l'Enseignement supérieur au mois d'août 2020, autorisant un déficit de 4,4 millions de dollars pour 2020-21. Pour 2020-21, les résultats de fin d'exercice enregistraient une baisse de 40,2 millions de dollars en revenus et une baisse de 39,3 millions de dollars en dépenses par rapport au budget initial, résultant en un déficit d'exploitation de 0,9 million de dollars.

Les écarts les plus importants au niveau des revenus budgétés sont expliqués ci-dessous :

- Réduction de 2,4 millions de dollars des subventions du gouvernement de l'Alberta en raison de réductions de 1,4 million de dollars au niveau de l'utilisation du financement du IMP, de 0,8 million de dollars des fonds utilisés dans le cadre de la Peter Lougheed Leadership Initiative au cours des années précédentes et de 0,2 million de dollars de l'AFA.
- Les subventions fédérales et autres subventions gouvernementales ont dépassé le budget de 0,5 million de dollars en raison principalement du Fonds de soutien d'urgence en réponse à la COVID-19 octroyé par Patrimoine canadien.
- Des réductions de 30,5 millions de dollars au niveau des sommes prévues pour les ventes, les locations et les services, de 2,9 millions de dollars en frais de scolarité et afférents et de

4 millions de dollars en dons et autres subventions sont principalement imputables aux répercussions de la COVID-19 sur les opérations du Centre de Banff, tel qu'indiqué précédemment.

- Les revenus de placement ont été inférieurs de 0,8 million de dollars par rapport au budget prévu en raison de la réduction de l'utilisation des revenus de placement accumulés des dotations.

Les réductions dans toutes les catégories de dépenses budgétées, exception faite de l'amortissement des immobilisations, ont été principalement imputables aux répercussions de la COVID-19 sur les opérations du Centre de Banff tel que décrit plus haut. Les réductions des montants budgétés au niveau des opérations et de l'entretien des installations, des locations et de l'équipement incluent un montant de 1,4 million de dollars provenant de la réduction des dépenses du IMP.

Flux de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 3,5 millions de dollars durant l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2021 en raison de fonds de trésorerie dépensés dans le cadre de transactions opérationnelles et financières qui ont dépassé les fonds de trésorerie appliqués aux opérations en capital. Voir commentaires additionnels ci-dessous :

- Les sommes en espèces provenant de transactions opérationnelles se sont élevées à 2,1 millions de dollars et sont principalement imputables aux résultats opérationnels positifs nets d'éléments non monétaires.
- Les fonds de trésorerie versés pour des opérations en capital

de 8,8 millions de dollars sont principalement attribuables aux projets du IMP, aux travaux de rénovation du théâtre et aux projets liés aux technologies de l'information.

- Les opérations financières ont généré un flux de trésorerie de 10,3 millions de dollars.

Position financière

En date du 31 mars 2021, le solde de l'actif net du Centre de Banff atteignait un total de 60 millions de dollars, une augmentation de 0,8 million de dollars pour l'exercice financier. Le solde de l'actif net est comptabilisé dans deux catégories principales, les surplus d'exploitation accumulés et les actifs nets restreints au fond de dotation.

Les surplus d'exploitation accumulés ont diminué de 0,9 million de dollars pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2021 et sont passés de 15,8 millions de dollars durant l'exercice 2019/20 à 14,9 millions de dollars. Lorsque la part estimée du Centre de Banff du Universities Academic Pension Plan (Régime de retraite des universités) du passif non capitalisé de 2,8 millions de dollars (2020 - 2,0 millions \$) est exclue, le solde non affecté des surplus d'exploitation accumulés est de 17,7 millions de dollars (2020 - 17,8 millions \$). Les surplus d'exploitation accumulés non affectés en date du 31 mars 2021 comprennent un investissement en immobilisations de 17,3 millions de dollars (2020 - 18,6 millions \$). Les surplus d'exploitation accumulés non affectés en date du 31 mars 2021 en excluant l'investissement en immobilisations est de 0,4 million de dollars (2020 - déficit de 0,8 million \$).

Les actifs nets affectés à des fins de dotation ont augmenté de 1,6 million de dollars et sont passés de 43,5 millions de dollars en date du 31 mars 2020 à 45,1 millions de dollars en date du 31 mars 2021. L'augmentation nette des actifs nets du fonds de dotation est attribuable aux nouvelles contributions et aux fonds complémentaires de Patrimoine canadien.

Répercussions de la pandémie de COVID-19

En 2020 et en 2021, comme de nombreux autres établissements d'enseignement postsecondaire et organisations artistiques et culturelles, le Centre de Banff a été profondément affecté par la pandémie de COVID-19.

Vous trouverez ci-dessous de plus amples renseignements sur les répercussions et les échéanciers :

- Les services de conférence et hôteliers du Centre de Banff constituent la plus importante source de revenus autonome de l'institution, et contribuent au financement des programmes offerts aux participants dans le cadre de formations en stage, artistique et de leadership dispensées au Centre de Banff. Ces revenus représentent habituellement plus de 35 % du budget opérationnel du Centre de Banff.
- Les répercussions de la crise engendrée par la COVID-19 ont entraîné un effritement total de la source de revenus autonome du Centre de Banff. Lors de l'avènement de la pandémie, toutes les conférences prévues ont été annulées. La tendance s'est poursuivie tout au long de la pandémie, éliminant ainsi cette

source de revenus en 2020/21, pour se poursuivre en 2021/22.

- Au mois de mars 2020, le Centre de Banff a suspendu tous les cours de la session et a coordonné le départ du campus des participants et du corps professoral. Le Centre de Banff a également annulé tous les programmes et les événements publics. Le Centre de Banff a en outre pris des mesures pour rapatrier tous les membres de l'équipe de la tournée mondiale du Festival du film de montagne de Banff, ce qui a engendré l'annulation d'environ 120 projections au Canada et aux États-Unis, une autre source importante de revenus autonome du Centre de Banff qui contribue à ses opérations.
- Le Centre de Banff amasse habituellement des fonds entre 6 et 8 millions de dollars par an auprès d'entreprises privées et de sources philanthropiques. Un grand nombre de ces donateurs proviennent des secteurs économiques de l'énergie et du transport qui sont durement affectés par la crise actuelle.
- Suite à un travail d'analyse et de planification considérable entrepris par l'équipe de la haute direction, environ 75 % des effectifs du Centre de Banff en poste avant la COVID ont été mis à pied.
- La distanciation sociale et les restrictions encadrant les rassemblements ont créé des difficultés pour le Centre de Banff, et l'ont parfois empêché de rouvrir le campus pour revenir à la prestation normale de cours et d'activités de conférence.
- Au mois de septembre 2020, les programmes artistiques et de

leadership du Centre de Banff ont commencé à offrir des cours et à organiser des événements en ligne.

- Le Centre de Banff a présenté le Banff International String Quartet Festival en ligne au mois de septembre 2020, et a présenté le Banff Centre Mountain Film and Book Festival en ligne du 31 octobre au 8 novembre 2020.
- Le Centre de Banff a continué à offrir des programmes en ligne et à présenter des événements en ligne tout au long de la pandémie.
- Depuis le mois de septembre 2021, le Centre de Banff envisage de rouvrir certaines résidences d'artistes, en prévision de reprendre graduellement les cours en présentiel pour le reste de l'exercice financier. D'autre part, les installations du Centre de Banff commenceront à rouvrir graduellement pour des réunions, des conférences, des formations et des événements à l'automne 2021.
- Le Centre de Banff continue à s'adapter, souvent en temps réel, aux répercussions de la pandémie de COVID-19, y compris en ce qui a trait aux restrictions imposées sur les activités, afin de soutenir la santé de nos communautés et de faire face à l'évolution de la confiance chez les consommateurs.

La durée et la persistance des répercussions de la COVID-19 sont pour le moment inconnues, et il n'est pas possible d'estimer de façon fiable les répercussions que la durée et la gravité que ces développements auront sur l'évaluation des placements et sur les activités du Centre de Banff au cours des exercices à venir.



Bailleurs de fonds

Grâce à leur générosité et à leurs investissements dans le Centre des arts de Banff, le gouvernement, les donateurs, les commanditaires et autres bailleurs de fonds encouragent et inspirent les artistes et les dirigeants à contribuer à leur façon à la société.

Gouvernement de l'Alberta

Enseignement supérieur de l'Alberta
Alberta Foundation for the Arts

Gouvernement du Canada

Patrimoine Canadien/
Canadian Heritage
Conseil des arts du Canada/
Canada Council for the Arts

Bailleurs de fonds à vie

En hommage aux bailleurs de fonds qui en date du 31 mars 2021 ont apporté leur soutien au Centre des arts de Banff à raison de 100 000 \$ ou plus. Les montants représentent des fonds réels reçus et ne comprennent pas les dons engagés qui seront octroyés au cours des prochaines années.

Plus de 10 millions \$

Fondations

The Kahanoff Foundation
Suncor Energy Foundation

Individus

James S. Kinnear et amis

1 million à 4 999 999 \$

Sociétés

Groupe financier BMO
BP Canada Energy Group ULC
Cenovus Energy Inc.
CNOOC Petroleum North America ULC
Enbridge Inc.
Imperial
Shaw Communications Inc.
Shell Canada Limited
Banque TD
Anonymes

Fondations

The Bumper Foundation
David Spencer Endowment
Encouragement Fund

J.W. McConnell Family Foundation
Max Bell Foundation
RBC Foundation et RBC
The Jarislowsky Foundation
Anonymes

Individus

La famille Edwards
Jim et Margaret* Fleck
Yolande* et Howard* Freeze
Dorothy Jean Harvie*
Ann et Glen Sather et famille
Rosetta* et Mario* Stella

Organismes/associations

National Geographic Society
Rural Alberta Development Fund †

500 000 à 999 999 \$

Sociétés

Autodesk
Chevron Canada Limited
CIBC
CLIF Bar & Company
Encana Corporation
Great-West Life, London Life
et Canada Life
Maclab Development Group et
Maclab Properties Group
Ovintiv Inc.
Power Corporation du Canada
Repsol Oil and Gas Canada Inc.
Rogers Communications
TC Energy Corporation
TELUS
The Globe and Mail
The North Face
TransAlta

Fondations

Eldon et Anne Foote Fund de la
Edmonton Community Foundation
The Slight Family Foundation

Individus

Gary Caplan
Margaret et David Fountain
Jamie et Brenda Mackie
Barbara* et John Poole, OC* et famille
Alison Rice*
Kim et Jeff van Steenberg
Vladimir* et Yachiyo Wolodarsky

250 000 à 499 999 \$

Sociétés

Azimuth Capital Management
Banff Airporter Inc.
Banff and Lake Louise Tourism
CMH Heli-Skiing and
Summer Adventures
Coca-Cola Refreshments
Canada Company
ConocoPhillips Canada
Deuter
Gulf Canada Resources Limited †
Investors Group/IG Wealth
Management – Investors Group
Financial Services Inc.
J. Vair Anderson Jewellers
Kathmandu
Kicking Horse Coffee Company
Lafarge
Lake Louise Ski Resort and
Summer Gondola
Masters Gallery Ltd.
Nabisco Brands Ltd.
New Balance
Corporation Nortel Networks
Outdoor Research
Corporation Parkland
Patagonia
Pattison Outdoor Advertising
PCL Construction Group Inc.
Pengrowth Energy Corporation
Petzl
Rolex Canada Ltd.
Banque Scotia
Sun Life Financial Canada
World Expeditions
Yamaha Canada Musique Ltée

Fondations

Calgary Flames Foundation
Calgary Foundation
Carolyn Sifton Foundation
Edmonton Community Foundation
The 1988 Foundation c/o Lotte and
John Hecht Memorial Foundation
The Nat Christie Foundation †
Sir Jack Lyons Charitable Trust

Individus

Christine et David Anderson
Peter et Sheila Bentley
Andrea Brussa
Pat et Connie Carlson
Cyril et Elizabeth* Challice

Peter Crockford
 Jackie Flanagan
 Susan Glass et Arni Thorsteinson
 Ernie et Sandra Green
 Rebecca et Harley* Hotchkiss et The
 Hotchkiss Family Foundation
 John et Sheilagh Langille
 Jens Lindemann, CM
 Letha J. MacLachlan, Q.C.
 et John Ridge*
 Bobbye Ruth* et Dewitt L. Potter*
 Bryan Price et Christine Choi
 Jan et Adam Waterous
 Joan* et Marshall* Williams
 Evelyn Wood*
 Anonymes

100 000 à 249 999 \$

Sociétés

Alliance Pipeline
 AMEX Canada Inc.
 Anadarko Petroleum Corporation †
 ARC Resources Ltd.
 ATB Corporate Financial Services
 B&E Electronics Ltd.
 Bergans of Norway
 Big Rock Brewery
 Bird Construction Company Limited
 Black Diamond
 Blake, Cassels and Graydon LLP
 Brewster Travel Canada
 BUFF®
 Calgary Herald
 Canada House Gallery
 Canadian Natural Resources Limited
 Canadian North
 Canadian Pacific
 Canadian Utilities Limited,
 an ATCO Company
 CanWest Global Communications
 Corporation †
 Cavendish Investing Ltd.
 CBN Commercial Solutions
 Corus Entertainment Inc.
 Cushe Footwear
 Dentons Canada LLP
 Devon Canada Corporation
 Diana Paul Galleries
 EPCOR
 Genstar †
 Horizon North Logistics Inc.
 House of Persian Rugs
 HPR Gallery
 James Richardson and Sons Limited
 Kun Shoulder Rest Inc.
 Lehigh Hanson Materials Limited
 Luscar Ltd.

Mammut
 Mawer Investment Management
 MEC
 Molson Coors Canada
 Mountain Galleries at the Fairmont
 Mountain House
 MSR – Mountain Safety Research
 Banque nationale
 NBCUniversal
 NOVA Chemicals Corporation
 Oboz Footwear
 OneWest Event Design and Logistics
 Pengrowth Management Ltd.
 Petro-Canada †
 Petronas Energy Canada
 Rab
 Rozsa Petroleum Ltd.
 Sidley Austin LLP
 Sierra Nevada Brewing Company
 St. Joseph Communications
 Teck Resources Limited
 Trimac Transportation Services
 Weyerhaeuser
 Xerox Canada Ltée
 Yeti
 Anonymes

Fondations

The Alvin and Mona Libin Foundation
 Appel Family Foundation
 Cadmus Fund de la Calgary Foundation
 Clifford E. Lee Foundation
 Flair Foundation
 Jarislowsky Fraser Partners Foundation
 Nickle Family Foundation
 R. Howard Webster Foundation
 The W. Garfield Weston Foundation
 William and Nona Heaslip Foundation
 Anonymes

Individus

Adriana et Stephan Benediktson
 Bruce et Carol Bentley
 Enfants de Sheila et Peter Bentley
 Linda Black, Q.C. et Doug Black, Q.C.
 Alice Chan et Chen Fong
 Frederick Louis Crosby*
 Michael et Heather Culbert
 Michael B.C. Davies*
 À la mémoire de Ilona Diener
 Jim Dinning et Evelyn Main
 Bryce et Nicki Douglas
 Ed Eberts
 Cascade Shops/Jane et Michael Evans
 Jan et Larry Fichtner
 Chris et Mary Fong
 Ian et Judy Griffin
 Frances Harley et Raul Urtasun

Dick et Lois Haskayne
 Mary E. Hofstetter, C.M.
 et R. David Riggs
 Colin Jackson et Arlene Strom
 Donald K. Johnson et Anna
 McCowan-Johnson
 Michael M. et Sonja Koerner
 Jeff Kovitz, Q.C. et Dre Micheline Maylor
 Peggy et David Leighton, O.C.
 Jeanne* et Peter* Loughheed
 Jean MacQueen*
 Allan Markin, O.C.
 Vickie et Russell McKinnon, Q.C.
 Brent McLean et Sheila Wappel-McLean
 Trina McQueen
 Viviane et Jay Mehr
 Ruby Mercer*
 Gay Mitchell et Archie McIntosh
 Alan et Geri Moon
 Carlyle Norman*
 Janice et Earle O'Born
 Aldo et Elizabeth Parisot
 Jim et Sandra Pitblado
 Denise Poley, Marc Langlois,
 Jean Mogensen*, Marni
 Virtue, et Steve de Keijzer
 Robyn et Gord Ritchie
 Evalina Schmidtke
 Toshimi et William Sembo
 Rick et Brune Sinneave
 Carolyn* et David Tavender, Q.C.
 Catharine Whyte*
 Nancy et Andrew Wiswell
 Leonora Woods* à la mémoire
 de Lt.-Col. J.H. Woods
 Anonymes (3)

Organismes/associations

Club Alpin du Canada
 Calgary Philharmonic
 Players Association
 Siksika First Nation Development Fund

Montant non divulgué

Jenny Belzberg et famille
 Alice Schultz
 Betty Schultz

Bailleurs de fonds en 2020-21

En hommage aux donateurs et bailleurs de fonds qui ont apporté leur soutien au Centre des arts de Banff entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021. Les montants représentent des fonds réels reçus et ne comprennent pas les dons engagés qui seront octroyés au cours des prochaines années.

1 million à 4 999 999 \$

Fondations

Suncor Energy Foundation

250 000 à 499 999 \$

Sociétés

Cenovus Energy Inc.

Individus

Rosetta* et Mario* Stella
 Anonymes

100 000 à 249 999 \$

Sociétés

Groupe financier BMO
 Banque TD

Fondations

David Spencer Endowment
 Encouragement Fund
 RBC Foundation et RBC
 The Slight Family Foundation

50 000 à 99 999 \$

Sociétés

Banff and Lake Louise Tourism
 BUFF®
 Chevron Canada Resources
 Rab
 Banque Scotia
 Sierra Nevada Brewing Company
 Yeti

Individus

Letha J. MacLachlan, Q.C.
 Janice Price et Ian Findlay
 Gloria Josephine Sapena*
 Kim et Jeff van Steenberg
 Jan et Adam Waterous

30 000 à 49 999 \$

Sociétés

Azimuth Capital Management
CLIF Bar & Company
Kicking Horse Coffee Company
Lake Louise Ski Resort and
Summer Gondola
TransAlta
Smartwool

Fondations

The 1988 Foundation c/o Lotte and
John Hecht Memorial Foundation
Sir Jack Lyons Charitable Trust

Individus

Michael Code
Howard R. Jang et Alexandra
Montgomery

Organismes/associations

Indigenous Screen Office

20 000 à 29 999 \$

Sociétés

Deuter
Power Corporation du Canada
Shell Canada Limited

Fondations

The Azrieli Foundation
Eldon et Anne Foote Fund de la
Edmonton Community Foundation
Flair Foundation
The Palmer Family Foundation
SOMAR Foundation
(Sandy et Larry Martin)
Anonymes

Individus

Heather Bala Edwards
Gertrude Cohos
Ernie et Sandra Green
Rebecca Hotchkiss et Harley
Hotchkiss* et The Hotchkiss
Family Foundation
Valerie et Clarence Kapay
Susie et Vahan Kololian
Dr John R. Lacey
John et Sheilagh Langille

10 000 à 19 999 \$

Sociétés

Mawer Investment Management
Nikon Canada Inc.

Fondations

The Alvin and Mona Libin Foundation
Reader's Digest Foundation of Canada

Individus

Jenny Belzberg
Bruce et Dawn Byford
Gary Caplan
W.A. Cochrane* et famille
Edna et Richard Cushman
Asim et Sanjukta Ghosh
Dick et Lois Haskayne
Jamie et Brenda Mackie
Jeff et Marilyn McCaig
Brent McLean et Sheila Wappel-McLean
Mike et Jennifer McMillan
Trina McQueen
Gay Mitchell et Archie McIntosh
Susan et David Targett

6 000 à 9 999 \$

Sociétés

Helly Hansen Leisure Canada Inc.
MEC

Fondations

Birks Family Foundation

Individus

Gail Andrew et Richard Haagsma
Christopher R. Head
Bruce et Lis Welch

1 000 à 5 999 \$

Sociétés

Backcountry Lodges of British
Columbia Association
Canadian Mountain Network
Dan Sparks and Associates
Devold
E3 Metals
Hays Ranches
KUPILKA Eco Dishware
and Survival Gear
Live to Play
Banff Norquay
Norseman Outdoor Specialist
Park Distillery

Rocky Mountain Books
Storyblocks

Fondations

Adrian Burns Family Foundation
Harry and Martha Cohen Foundation
Michael & Janette Diamond Fund
de la Jewish Foundation
of Greater Toronto
Galvin Family Fund
de la Calgary Foundation
Pamela Grigg Charitable Fund
de la Calgary Foundation
Janet Griesdale Fund
Hicks Memorial Fund
de la Calgary Foundation
Raymond James Canada Foundation
Peter and Dorothea Macdonnell
Fund de la Edmonton
Community Foundation
Virginia Middleberg Fund
de la Calgary Foundation
Ödön and Yvonne Panek Family Fund –
Fondation communautaire d'Ottawa
Anonymes

Individus

Bruce et Carol Bentley
Dale et Jane Birdsell
Jill Madsen Bodkin
Patricia Brister
Melanie Busby et Goldie Edworthy
Carolyn et Steve Campbell
Jack Chetner
David Cox et Lee Hutchinson
Michael et Heather Culbert
Maria David-Evans
Linda et Owen De Bathe
Bob et Mary Jane Espey
Kent Ferguson
Bill et Ruby Fisher
Chris et Mary Fong
Sharon Friesen
David et Janice Gardner
Familles Jolliffe et Godlonton
Ernie et Sandra Green
Sarah Hall
Ross et Nancy Hayes
The Heseltine Siblings
Andrea Hopps et Michael Mezei
Vernon et Barbara Jones
Andy Kenins et Heather Kaine
Donna Kennedy-Glans
Edith, Brian et Barbara Kieley
Tim et Alana Kitchen
Clayton Knox
Jeff Kovitz, Q.C. et Dre Micheline Maylor

Judith LaRocque et André Lavoie
Mark et Ruth Little
Brian Mills et Susan Tyrrell
Anne Mirtle
Lewis Mitz
Alan et Geri Moon
Patricia et Norbert Morgenstern
Alan Murdock
Rachel N. Ng
John et Anne Oxley
David Paperny et Audrey Mehler
Freda et Gordon Rajotte
Tasmin Rajotte
Shielagh Ross
Steven Ross Smith et J. Jill Robinson
Pat Ruby
Don et Eleanor Seaman
C.A. Siebens
Tom et Ellen Smee
Ryan Stasynec
David Tavender, Q.C.
Harvey Thal
Rosemary Thompson et Pierre Boulet
Vernon G. Turner
Douglas Urch
Grant Vingoe et Nancy Matsumoto
Bruce et Lis Welch
Norma et Ron Westcott
Hans et Susan Wolf
Anonymes (7)

Organismes/associations

Association canadienne des
guides de montagne
Université de l'Alberta
Musée Whyte of the Canadian Rockies

Moins de 1 000 \$

Sociétés

ATB Corporate Financial Services
Dewar Company
Ernst and Young LLP
Mistri Consulting Inc.
Nature Backs
Power Corporation du Canada
VanRobertsham Racing

Fondations

Cameron Thompson Memorial Fund
de la Community Foundation
for Kingston & Area
Mu Phi Epsilon Foundation
Strategic Charitable Giving foundation

Individus

Mustafa Abdurrahman
 Karyn Allen
 Ashlim Ameen
 Carol Anne et Fred Antoniuk
 Jacque Marie Arellano
 Kathy et Paul Arney
 Judy Ashton
 Julie (née Dietrich) Atter
 Eleonore et Peter Aukes
 Jim Baker
 Dr Derek Beaulieu
 Gunter Beer
 Elizabeth Bell
 Beth et Doug
 Richard Berry
 Edwin Bezzina
 Peter Brandon
 Hilary Brown-Bierman
 Karen Brumelle
 Ian et Wendy Bryden
 Peter Buzogány
 Andrew Caddell
 Jason Cagampan
 Marc A. Carnes et Christy Holtby
 Graham et Maureen Carpenter
 Ryan et Jessica Cassidy
 Walter et Gloria Chayka
 Andrea Christensen
 Geraldine Clarahan
 Heather Clitheroe
 Chris Coggans
 Delia Cristea
 Marie-Hélène Dagenais
 Diane et Art Davis
 Bill et Mona Davis
 Selena, George et Alle DeMelo
 Angie et Perry Devetzis
 Alan Dornian
 Lisa du Plessis
 William et Elaine Dunsmore
 Ed et Jackie Enstrom
 Ernest Enns
 Kajsa Erickson
 Rhys Eyton
 Dan Fang
 Martin et Pegggi Ferguson-Pell
 Anne Fraser
 Catherine et Richard Fraser
 Neil French
 Gina Fu
 Mark Fuller
 Leslie Gales
 Bob Giffin
 Leif Gilbertson

Susan Glass et Arni Thorsteinson
 Kathryn Grant
 Harsh Grewal
 Alistair Grieve et Catherine Merkle
 Jean Grieve
 Neal Gripp
 Philippa Gumley
 Ralph et Sheila Gurevitch
 Martha Haldenby
 Murray Hanna et Janice Tye
 Danielle et Eric Hansen
 Dr Barry et Ila Hardin
 Donald Harris
 Mary Hastings
 Ross et Nancy Hayes
 Stephen Heeney
 Dianne W. Henderson
 Mark et Nancy Heule
 Gail Hinchliffe
 Teresa Hiser
 Marlene et Wayne Holst
 Ron Holdsworth et Connie Hunt
 Kathleen Hunter
 Lea Hutton
 Meg Jacobs
 Carrol Jaques et Dr Bob Looov
 Daiva Jocius
 Valerie et Craig Johnstone
 Edward et Ann Kerwin
 Judith Kilbourne
 David et Laura Kilgour
 Marguerite et George King
 Dre Linda Kleinhenz
 Patricia Klinck
 Joshua Knelman
 Jennifer Knorr
 Myrna Kostash
 Wendy Kunsman
 Teresa Kunz
 Dre Susan Lea-Makenny
 Ava Lee
 Patricia Lee et James Zaback
 Sue Lee et Leslie LeQueleneck
 YH Lee
 Tatiana Legare
 Bruce Leighton
 Doug et Maree Leighton
 Jenny Leighton
 Ardine Leitch
 Emily et Edward Leung
 Mont Levy
 Doris Livingstone
 Mary et Stephen Loughheed
 Susan Low-Beer
 Ian et Dorothy MacDonald

Famille MacDonald
 J.A. MacGregor
 Dre Yvonne et M. Doug Machuk
 Raewyn Mackenzie
 Beverley MacLeod et Richard Carpenter
 Kirk D. MacLeod
 Meredith Magathan
 Brian Mahoney
 Mimmo Maiolo
 Aldo et Laverna Marchese
 Martin Marino
 Royden Marsh
 Charles Mason et Cherie Selis
 Floyd McComas
 Pauline McCullagh
 Bryan McFadden
 Kelly McGuire
 David et Katie McKinnon
 Dre Mary Machum et Dr David McNeil
 Kristi Millar
 Katharine Mills
 D et M Mills
 Alexandra et Roger Moore
 Jean Anne Murray
 Aurora et Richard Musto
 Sheila et Sandy Navrady
 Dot et Rick Nelson
 Maryann Ness
 Roger et Carolyn Neufeld
 Candice Noakes
 Nobrega R/S
 Aleksandar Nojkov
 Colleen M. Norris
 La famille Onders
 Esther Ondrack
 Joyce et Tom Orchard
 Richard Page
 Steve Patten
 Bill Pearce
 Sabrina Peric et Brian Lanoil
 Marusia Petryshyn
 Julie Pezzack
 Suzannah Patmios et Scott Pollard
 Jon Popowich
 Aaron Potvin et Naomi Merkle
 Jill Price
 Kimball Quigley
 George Quillan et Colleen Coughlin
 Margo et Brant Randles
 Nancy Ream
 Beth Robinson
 Victoria Robinson
 M. Brian Rogers, Q.C et
 Dre Gayla Rogers
 Thelma Rosner

Charles et Ginger Rouse
 Kathryn Rousseau
 Lore Ruschiensky et Dennis Weist
 Andrea Schindler
 Juliet Simon
 Carlie Smith
 Janet Smith
 Lawrence Smith
 Marianna
 Mike et Caron Stewart
 Margaret Stookesberry
 Harry et Kathy Strub
 Candace E. et M. Struthers
 Barbara Stuber
 Sudhir Suvva
 Steven Swenson et Ann Dalton
 Robert Baker et Holly Sykes
 The Sylvan Lake Gang
 Sara et Irwin Tauben
 David et Maureen Thomas
 John Thompson
 Dianne et Pete Trethewey
 Dody et Wes van der Lee
 Innes van Nostrand
 AnnVan
 Sandra Van Stolk
 Tim VandeGriend
 Annette Verhagen
 Lori Ward
 Cameron et Virginia Webster
 Mme Tania Willumsen
 Stan Witkin
 Susan et Mark Wittrup
 Rod et Charlotte Wojtula
 Susan et Nicholas Yasillo
 Matthew Yedlin
 Phillip et Cecily Young
 Yiding Zhang
 Anonymes (110)

Organismes/associations

The Alberta Association of Architects
 Foothills Academy/LD & ADHD Network

Montant non divulgué

Alice Schultz
 Betty Schultz

Autres bailleurs de fonds et partenaires

Aqueduct Foundation
 Banff Canmore Community Foundation
 Benefaction Foundation
 The Benevity Community Impact Fund
 Calgary Foundation

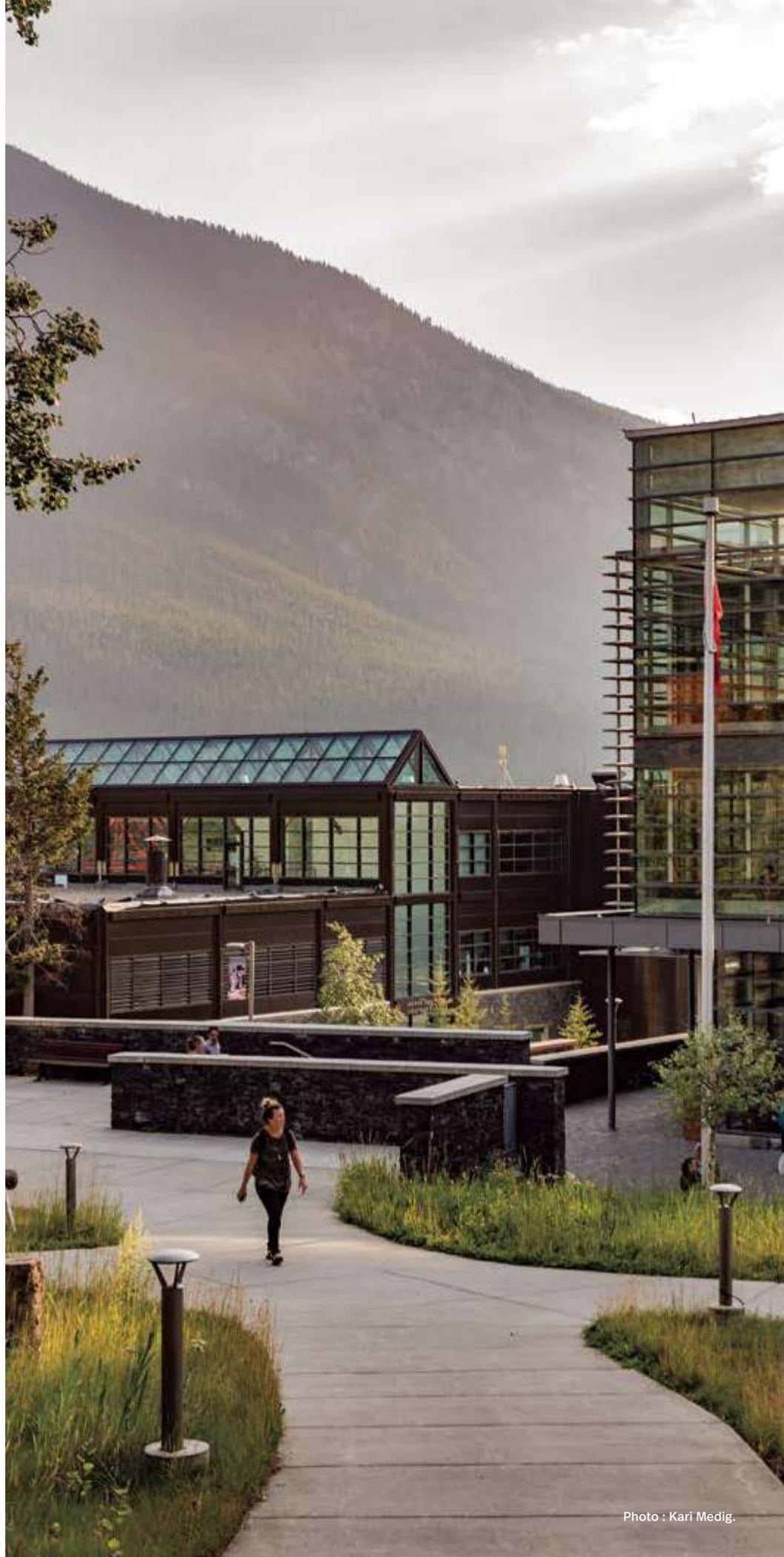
CanadaHelps
CHIMP : Charitable Impact Foundation
Edmonton Community Foundation
Fidelity Charitable Gift Fund
Gift Funds Canada
Mobile Giving Foundation Canada
PayPal Giving Fund Canada
Centraide Canada of Calgary and Area

À la mémoire de

Gwen Hadley
David Hames
Peter C. Heseltine
David Kitchen
Jeanne Lougheed
Anna McCowan-Johnson
David McCullagh
Mary Margaret Rae
Hadrian M. Rajotte
John Ridge
John W. Kieley
Tova Yedlin
Vladimir Wolodarsky

* décédé(e)

† inactif/inactive





États financiers consolidés

BANFF CENTRE FOR ARTS AND CREATIVITY

Énoncé de responsabilité de la direction

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021

Les états financiers consolidés du conseil des gouverneurs du Banff Centre (qui exerce ses activités sous la dénomination « Banff Centre for Arts and Creativity ») (le « Banff Centre ») ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris les normes de la série 4200. Les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Banff Centre au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de de son exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à ces normes.

Dans le cadre de ses responsabilités et compte tenu des limites inhérentes aux systèmes, la direction a élaboré et maintient un système de contrôle interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que les actifs du Banff Centre sont protégés contre une perte éventuelle et que les documents comptables constituent une base fiable pour la préparation des états financiers consolidés.

Le conseil des gouverneurs du Banff Centre est chargé d'examiner et d'approuver les états financiers consolidés et de superviser la performance de la direction en ce qui a trait à ses responsabilités en matière d'information financière. Le conseil des gouverneurs s'acquitte de ses responsabilités quant à l'examen des états financiers consolidés principalement par l'intermédiaire de son comité d'audit et des finances. À l'exception du président et chef de la direction, tous les membres du comité d'audit et des finances ne sont pas des employés du Banff Centre. Le comité d'audit et des finances rencontre la direction et les auditeurs externes pour discuter des résultats liés à l'audit et de questions liées à l'information financière. Les auditeurs externes ont un accès complet au comité d'audit et des finances, tant en la présence qu'en l'absence de membres de la direction.

Les présents états financiers consolidés ont fait l'objet d'un rapport produit par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. Le rapport de l'auditeur indépendant indique l'étendue de l'audit et fournit l'opinion d'audit sur la fidélité de la présentation de l'information des états financiers consolidés.



Présidente-directrice générale



Directeur, Finances et planification



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
 205 - 5th Avenue SW
 Suite 3100
 Calgary (Alberta) T2P 4B9
 Téléphone : 403-691-8000
 Télécopieur : 403-691-8008
 www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil des gouverneurs du Banff Centre for Arts and Creativity

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Banff Centre for Arts and Creativity (dénomination sociale du conseil des gouverneurs du Banff Centre) (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2021;
- l'état consolidé des résultats et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 31 mars 2021, ainsi que des résultats consolidés de son exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris les normes de la série 4200.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autre point – Informations comparatives

Les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2020 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé une opinion d'audit non modifiée à l'égard de ces états financiers le 21 mai 2020.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion et le rapport annuel de l'entité, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion et le rapport annuel de l'entité, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, à la date du présent rapport des auditeurs.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris les normes de la série 4200, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.



Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;



- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Signé « KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. »

Comptables professionnels agréés

Calgary, Canada

Le 27 mai 2021

BANFF CENTRE FOR ARTS AND CREATIVITY**État consolidé de la situation financière**

Au 31 mars 2021, avec informations comparatives pour 2020
(en milliers de dollars)

	2021	2020
Actifs		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 965 \$	18 457 \$
Créances et subventions à recevoir (note 5)	503	3 078
Effet à recevoir (note 6)	–	699
Stocks et charges payées d'avance	663	950
	<u>23 131</u>	<u>23 184</u>
Placements à long terme (note 3)	61 959	52 983
Immobilisations (note 7)	143 099	141 936
	<u>228 189 \$</u>	<u>218 103 \$</u>
Passifs		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	3 362 \$	7 142 \$
Produits constatés d'avance et dépôts (note 8)	552	1 331
Tranche à court terme des apports reportés (note 9)	14 814	15 703
Tranche à court terme des prêts et emprunts (note 11)	4 731	4 950
	<u>23 459</u>	<u>29 126</u>
Prêts et emprunts (note 11)	14 214	12 873
Passifs au titre des avantages sociaux futurs (note 12)	3 157	2 351
Apports reportés (note 9)	20 997	11 058
Apports investis en immobilisations reportés (note 10)	106 364	103 472
	<u>168 191</u>	<u>158 880</u>
Actif net		
Excédent accumulé lié aux activités (note 14)	14 903	15 767
Dotations (note 15)	45 095	43 456
	<u>59 998</u>	<u>59 223</u>
	<u>228 189 \$</u>	<u>218 103 \$</u>

Obligations contractuelles et éventualités (note 13)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Signé au nom du conseil des gouverneurs du Banff Centre,


Président du conseil des gouverneurs


Présidente-directrice générale du Banff Centre

BANFF CENTRE FOR ARTS AND CREATIVITY**État consolidé des résultats et de l'évolution de l'actif net**

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, avec informations comparatives pour 2020

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2021	Données réelles 2021	Données réelles 2020
Produits	(note 19)		
Subventions du gouvernement de l'Alberta (note 16)	20 918 \$	18 476 \$	19 930 \$
Subventions du gouvernement fédéral et autres subventions publiques (note 16)	2 784	3 308	3 036
Ventes, locations et services	32 674	2 181	30 987
Droits de scolarité et frais connexes	3 151	239	2 827
Dons et autres subventions	7 446	3 424	6 456
Revenus de placement (note 17)	3 481	2 729	3 275
Amortissement des apports investis en immobilisations reportés (note 10)	3 738	3 686	3 670
	<u>74 192</u>	<u>34 043</u>	<u>70 181</u>
Charges			
Programmation artistique et de leadership	25 172	9 512	26 135
Soutien institutionnel	16 503	10 296	15 302
Exploitation des installations et charges connexes	14 708	10 177	12 321
Activités auxiliaires	17 807	4 922	17 606
	<u>74 190</u>	<u>34 907</u>	<u>71 364</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>2 \$</u>	<u>(864)</u>	<u>(1 183)</u>
Actif net au début de l'exercice		59 223	58 436
Dotations et autres transferts (note 15)		1 639	1 970
Actif net à la fin de l'exercice		<u>59 998 \$</u>	<u>59 223 \$</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

BANFF CENTRE FOR ARTS AND CREATIVITY**État consolidé des flux de trésorerie**

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, avec informations comparatives pour 2020
(en milliers de dollars)

	2021	2020
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(864) \$	(1 183) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations (note 7)	5 917	5 852
Amortissement des apports investis en immobilisations reportés (note 10)	(3 686)	(3 670)
Variation des passifs au titre des avantages sociaux futurs	806	79
Autres ajustements sans effet sur la trésorerie	(110)	27
Variation des éléments suivants :		
Créances et subventions à recevoir	2 774	556
Effet à recevoir (note 6)	699	(6)
Stocks et charges payées d'avance	287	358
Créditeurs et charges à payer	(2 047)	961
Produits constatés d'avance et dépôts	(779)	(2 458)
Apports reportés	(863)	(3 533)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>2 134</u>	<u>(3 017)</u>
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations (note 7)	(8 834)	(4 608)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(8 834)</u>	<u>(4 608)</u>
Activités de placement		
(Achats) ventes de placements à long terme, montant net	(1 625)	256
Revenus réalisés des placements du fonds de dotation, déduction faite des distributions	1 436	694
Autres revenus de placement affectés réalisés	147	430
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	<u>(42)</u>	<u>1 380</u>
Activités de financement		
Produit des transactions de vente et de cession-bail (note 7)	1 035	–
Apports de capital reportés à long terme reçus	8 232	5 079
Dotations et transferts (note 15)	1 639	1 970
Variation de la facilité de fonctionnement remboursable à vue	1 740	130
Remboursements de principal sur l'emprunt à long terme	(2 050)	(1 810)
Coûts de transaction liés au refinancement de la débenture à long terme	(346)	–
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>10 250</u>	<u>5 369</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<u>3 508</u>	<u>(876)</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<u>18 457</u>	<u>19 333</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<u>21 965 \$</u>	<u>18 457 \$</u>
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice comprennent les éléments suivants :		
Fonds en caisse	1 196 \$	1 322 \$
Dépôts à vue et certificats de placement garanti	20 769	17 135
	<u>21 965 \$</u>	<u>18 457 \$</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

BANFF CENTRE FOR ARTS AND CREATIVITY

Notes complémentaires

Au 31 mars 2021, avec informations comparatives pour 2020

(en milliers de dollars, sauf lorsque les chiffres sont exprimés en millions)

Note 1 Pouvoir et mission

Le conseil des gouverneurs du Banff Centre (qui exerce ses activités sous la dénomination « Banff Centre for Arts and Creativity ») (le « Banff Centre ») est une personne morale qui exerce ses activités en vertu de la *Post-Secondary Learning Act* de l'Alberta. Le Banff Centre est un organisme de bienfaisance enregistré et, en vertu de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), est exonéré d'impôts.

Le Banff Centre est le plus important institut de formation supérieure en arts et en leadership au Canada qui offre un apprentissage et un perfectionnement professionnel fondamentalement axés sur l'enseignement des arts multidisciplinaires et leur création, les programmes d'arts autochtones et de leadership, la culture des montagnes et le développement du leadership.

Note 2 Résumé des principales méthodes comptables et pratiques en matière d'information financière

a) États financiers consolidés

Les présents états financiers sont préparés sur une base consolidée et comprennent les comptes du Banff Centre et de The Banff Centre Foundation, qui est sous le contrôle (comme on le définit dans les normes comptables) du Banff Centre et dont les activités consistent exclusivement à soutenir les activités du Banff Centre. The Banff Centre Foundation est un organisme de bienfaisance enregistré et, en vertu de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), est exonéré d'impôts.

b) Normes comptables pour le secteur public (« NCSP ») canadiennes et utilisation d'estimations

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux NCSP canadiennes, incluant les normes de la série 4200. L'évaluation de certains actifs et passifs est subordonnée à la réalisation d'événements à venir; par conséquent, la préparation de ces états financiers exige l'utilisation d'estimations, qui peuvent varier des résultats réels. La direction du Banff Centre s'appuie sur son jugement pour établir ces estimations. La juste valeur des placements, le passif au titre des avantages sociaux futurs, l'amortissement des immobilisations, l'amortissement des apports investis en immobilisations reportés, les pertes de valeur potentielles des immobilisations et les charges à payer sont les éléments les plus significatifs basés sur des estimations. La direction est d'avis que les estimations qui en découlent sont dans les limites raisonnables de l'importance relative et conformes aux principales méthodes comptables résumées ci-après. Se reporter à la note 22 pour connaître les conséquences de la pandémie de COVID-19 (« COVID-19 ») sur les activités du Banff Centre et l'utilisation d'estimations.

c) Évaluation des actifs et passifs financiers

Les instruments financiers du Banff Centre sont comptabilisés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Par la suite, les actifs et passifs financiers du Banff Centre sont généralement évalués comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût après amortissement
Placements à long terme – fonds gérés à l'externe	Juste valeur
Placements à long terme – fonds gérés à l'interne	Coût ou coût après amortissement
Créances, subventions et effets à recevoir	Coût après amortissement
Créditeurs et charges à payer	Coût après amortissement
Prêts et emprunts	Coût après amortissement

BANFF CENTRE FOR ARTS AND CREATIVITY

Notes complémentaires

Au 31 mars 2021, avec informations comparatives pour 2020

(en milliers de dollars, sauf lorsque les chiffres sont exprimés en millions)

Note 2 Résumé des principales méthodes comptables et pratiques en matière d'information financière (suite)

c) Évaluation des actifs et passifs financiers (suite)

Les placements gérés à l'externe comprennent tous les fonds gérés par The Banff Centre Foundation et par d'autres fondations qui gèrent des actifs au nom du Banff Centre. Les placements gérés à l'externe peuvent être constitués d'instruments de capitaux propres, d'obligations, de fonds du marché monétaire et d'autres placements à taux d'intérêt fixe ou variable.

Tous les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement font l'objet de tests de dépréciation annuels. Lorsqu'un actif financier est déprécié, une perte de valeur est constatée. Lorsque la valeur comptable d'un actif financier évalué au coût ou au coût après amortissement a été réduite pour rendre compte d'une moins-value durable, cette réduction n'est pas reprise même lorsque la valeur de l'actif remonte par la suite.

Pour les instruments financiers évalués au coût après amortissement, la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour calculer les produits ou les charges d'intérêts. Les coûts de transaction sont une composante du coût des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charges. Les frais de gestion des placements sont portés au débit des revenus de placement à mesure qu'ils sont engagés. L'achat et la vente de trésorerie et d'équivalents de trésorerie ainsi que de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilisation à la date de transaction.

La direction évalue les obligations contractuelles pour déterminer l'existence de dérivés incorporés et choisit d'évaluer la totalité du contrat à la juste valeur ou d'évaluer séparément la valeur de la composante dérivée lorsque les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées aux caractéristiques et aux risques économiques du contrat lui-même. Les contrats visant l'achat ou la vente d'éléments non financiers pour les besoins normaux du Banff Centre en matière d'achat, de vente ou de consommation ne sont pas comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs financiers. Le Banff Centre ne détient pas de dérivés incorporés.

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue et les placements très liquides qui sont facilement convertibles en trésorerie et ont une échéance de moins de trois mois à partir de la date d'acquisition.

e) Stocks

Les stocks destinés à être revendus sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, laquelle correspond au prix de vente estimatif déduction faite des coûts de la vente. Les stocks destinés à la consommation sont évalués au coût ou à la valeur de remplacement, selon le moindre des deux montants. Le coût est calculé principalement selon la méthode du coût moyen pondéré.

BANFF CENTRE FOR ARTS AND CREATIVITY

Notes complémentaires

Au 31 mars 2021, avec informations comparatives pour 2020

(en milliers de dollars, sauf lorsque les chiffres sont exprimés en millions)

Note 2 Résumé des principales méthodes comptables et pratiques en matière d'information financière (suite)

f) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût, qui inclut les montants directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement ou à la mise en valeur et à l'amélioration des actifs. Le coût des immobilisations inclut les frais indirects attribuables à l'activité de construction et de développement ou de mise en valeur, ainsi que les intérêts débiteurs qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction des actifs. Les immobilisations, sauf les biens en cours de développement ou de mise en valeur, sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs, comme suit :

Aménagements du terrain	20 ans
Bâtiments et améliorations	50 ans
Matériel, mobilier et logiciels	De 4 à 15 ans

Les biens en cours de développement ou de mise en valeur ne sont pas amortis jusqu'à ce que le projet soit presque terminé et que l'actif soit mis en service. Les immobilisations assujetties à des contrats de location d'immobilisations qui prévoient le transfert de la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété sont comptabilisées à titre d'immobilisations acquises en vertu de contrats de location-acquisition. Les actifs acquis en vertu de contrats de location-acquisition sont comptabilisés à la valeur actualisée des paiements de loyers minimaux exigibles futurs à la date de passation du contrat, en excluant les frais accessoires (p. ex., les assurances, les frais d'entretien, etc.), et sont amortis selon la même méthode et en vertu des mêmes modalités que les catégories d'actifs décrites ci-dessus. Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur lorsque celle-ci peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable. Les œuvres d'art, trésors historiques et collections sont passés en charges dès leur acquisition et ne sont pas constatés à titre d'immobilisations, car une estimation raisonnable des avantages futurs liés à ces immobilisations ne peut être effectuée. Le coût de ces collections est présenté à la note 7.

La valeur des immobilisations est ramenée à leur valeur résiduelle, le cas échéant, lorsque les circonstances indiquent que ces immobilisations ne contribuent plus à la capacité du Banff Centre de fournir des biens et des services ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent aux immobilisations est inférieure à leur valeur comptable nette. De telles réductions de valeur sont passées en charges à l'état consolidé des résultats et ne sont pas reprises.

g) Comptabilisation des produits

Tous les produits sont comptabilisés au moyen de la méthode de la comptabilité d'exercice. Les montants perçus d'avance au titre des droits de scolarité, des frais et de la vente de biens et de services sont classés en produits constatés d'avance et comptabilisés dans les produits au moment où les biens sont livrés ou les services sont fournis.

Le Banff Centre comptabilise les apports au moyen de la méthode du report et il constate les subventions publiques, les dons et autres subventions tel qu'il est décrit ci-dessous.

Les dons et les subventions non publiques proviennent de particuliers, de sociétés et d'organismes sans but lucratif du secteur privé. Ces fonds et les subventions gouvernementales peuvent être non affectés ou affectés au fonctionnement, aux dotations ou aux immobilisations.

BANFF CENTRE FOR ARTS AND CREATIVITY

Notes complémentaires

Au 31 mars 2021, avec informations comparatives pour 2020

(en milliers de dollars, sauf lorsque les chiffres sont exprimés en millions)

Note 2 Résumé des principales méthodes comptables et pratiques en matière d'information financière (suite)

g) Comptabilisation des produits (suite)

Les apports non afférents aux immobilisations et non affectés sont comptabilisés en produits au cours de l'exercice où ils sont reçus ou au cours de l'exercice où les fonds sont promis au Banff Centre si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports non afférents aux immobilisations grevés d'une affectation d'origine externe sont reportés et comptabilisés en produits de la période où sont engagées les charges connexes. Les montants grevés d'une affectation d'origine externe ne peuvent être utilisés qu'aux fins établies par des parties externes.

Les apports afférents aux immobilisations grevés d'affectations d'origine externe sont comptabilisés en apports reportés jusqu'à ce que les montants soient investis dans les immobilisations; ces montants sont alors transférés dans les apports investis en immobilisations reportés.

Les apports investis en immobilisations reportés sont constatés à titre de produits au cours des périodes où l'amortissement connexe des immobilisations financées est comptabilisé. Les tranches connexes de la charge d'amortissement des immobilisations et de l'amortissement des apports investis en immobilisations reportés sont rattachées afin d'indiquer que la charge d'amortissement a fait l'objet d'un financement externe.

Les revenus de placement incluent les revenus de dividendes et d'intérêts, les gains et les pertes réalisés à la vente de placements ainsi que les gains et les pertes non réalisés sur les placements.

Les apports grevés d'une affectation d'origine externe en vertu de laquelle les montants doivent être conservés à titre d'actifs nets ou ne doivent pas être investis sont comptabilisés à titre d'augmentations directes de l'actif net. Ces affectations incluent les apports effectués à titre de dotations. Tout revenu de placement attribuable à ces fonds qui doit être maintenu en permanence est également constaté à titre d'augmentation directe de l'actif net lié aux dotations.

Les gains et pertes non réalisés découlant de variations de la juste valeur d'instruments financiers dont les revenus de placement ne sont pas affectés sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Au règlement, le gain ou la perte cumulé doit être reclassé de l'état des gains et pertes de réévaluation à l'état consolidé des résultats. Aux 31 mars 2021 et 2020 et pour les exercices clos à ces dates, le Banff Centre n'avait pas de transactions ni de soldes qui devaient être comptabilisés à l'état des gains et pertes de réévaluation. Par conséquent, les présents états financiers consolidés ne comprennent pas d'état des gains et pertes de réévaluation.

Les revenus provenant de placements affectés aux dotations sont inscrits conformément aux affectations établies par les donateurs; ils sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis comptabilisés dans l'état consolidé des résultats lorsque les fonds sont utilisés. Les revenus de placement associés à d'autres apports affectés sont également comptabilisés à titre d'apports reportés puis comptabilisés dans l'état consolidé des résultats lorsque les fonds sont utilisés.

Les dons en nature de biens et de services sont comptabilisés à la juste valeur lorsque celle-ci peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable. Bien que les bénévoles et le personnel consacrent beaucoup de temps chaque année à aider le Banff Centre, la valeur de leurs services n'est pas comptabilisée en produits et en charges dans les états financiers consolidés, car la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

BANFF CENTRE FOR ARTS AND CREATIVITY

Notes complémentaires

Au 31 mars 2021, avec informations comparatives pour 2020

(en milliers de dollars, sauf lorsque les chiffres sont exprimés en millions)

Note 2 Résumé des principales méthodes comptables et pratiques en matière d'information financière (suite)

h) Conversion des devises

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en dollars canadiens au taux de change estimatif à la date de la transaction. Les valeurs comptables des actifs et passifs monétaires et les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur reflètent les taux de change à la date de l'état consolidé de la situation financière. Les écarts de change découlant de la reconversion sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats.

i) Avantages sociaux futurs

Le Banff Centre participe avec d'autres employeurs au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « RPRFP ») et au Universities Academic Pension Plan (l'« UAPP »). Ces régimes de retraite sont des régimes de retraite à prestations déterminées interemployeurs qui fournissent des prestations aux salariés participants des employeurs, en fonction du nombre d'années de service et de la rémunération.

La charge au titre des pensions de retraite de l'UAPP est déterminée selon une évaluation actuarielle au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et est attribuée à chaque participant en fonction du pourcentage respectif des gains ouvrant droit à pension. Les gains ou pertes actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière des participants.

Le Banff Centre n'a pas assez d'information relative aux régimes sur le RPRFP pour suivre les normes applicables aux régimes à prestations déterminées. Par conséquent, la charge au titre des pensions de retraite comptabilisée à l'égard du RPRFP se compose des cotisations de l'employeur au régime qui sont exigées pour ses salariés au cours de l'exercice. Les cotisations sont calculées en fonction des montants prédéterminés selon l'évaluation actuarielle qui devraient financer les avantages futurs du régime.

j) Modifications comptables futures

En août 2018, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») a publié SP 3280, *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations*. L'entrée en vigueur de cette norme comptable a été reportée par le CCSP, et elle s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022, l'adoption anticipée étant permise. Elle fournit des indications sur la comptabilisation et la présentation d'un passif lié à la mise hors service d'une immobilisation corporelle.

En novembre 2018, le CCSP a approuvé SP 3400, *Revenus*. L'entrée en vigueur de cette norme comptable a été reportée par le CCSP, et elle s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2023, l'adoption anticipée étant permise. Elle fournit des indications sur la comptabilisation et la présentation des revenus et porte particulièrement sur les revenus issus des opérations avec contrepartie et des opérations unilatérales.

La direction n'a pas encore adopté ces normes et elle évalue actuellement l'incidence, le cas échéant, qu'auront ces nouvelles normes sur les états financiers consolidés.

BANFF CENTRE FOR ARTS AND CREATIVITY**Notes complémentaires**

Au 31 mars 2021, avec informations comparatives pour 2020

*(en milliers de dollars, sauf lorsque les chiffres sont exprimés en millions)***Note 3 Placements à long terme**

	2021	2020
Placements à long terme – non affectés aux dotations	16 864 \$	9 527 \$
Placements à long terme – affectés aux dotations	45 095	43 456
	<u>61 959 \$</u>	<u>52 983 \$</u>
Placements au coût ou au coût après amortissement :		
Dépôts à vue	2 684 \$	1 552 \$
Certificats de placement garanti (« CPG »)	–	1 590
Placements non traditionnels	698	657
	<u>3 382</u>	<u>3 799</u>
Placements à la juste valeur :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus aux fins de placement et dans des comptes de courtage	2 199	3 295
Obligations du gouvernement canadien	11 033	9 517
Obligations de sociétés	6 526	7 325
Placements en titres de capitaux propres	38 819	29 047
	<u>58 577</u>	<u>49 184</u>
	<u>61 959 \$</u>	<u>52 983 \$</u>

Les placements non traditionnels comprennent une police d'assurance obtenue à titre de don en décembre 2018, de laquelle The Banff Centre Foundation est le bénéficiaire désigné. Une évaluation par un tiers a permis de déterminer que l'évaluation initiale de la juste valeur de ce placement correspond approximativement au coût.

Les placements à la juste valeur comprennent un portefeuille en fonds communs dans lequel The Banff Centre Foundation a une participation représentée par des parts en fonds communs et toute distribution qui en découle. Le placement en fonds communs se compose de plusieurs placements collectifs sous-jacents sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, d'obligations du gouvernement canadien, d'obligations de sociétés ainsi que d'actions canadiennes, américaines et internationales. La répartition des avoirs en fonds communs correspond aux catégories indiquées dans le tableau précédent.

Se reporter à la note 4 f) pour des explications sur l'évaluation de la juste valeur. Les placements autres que les obligations ou autres placements à revenu fixe sont considérés comme des éléments du niveau 1 dont la juste valeur est évaluée selon les prix cotés sur des marchés actifs pour des placements identiques. Les obligations et autres placements à revenu fixe inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des éléments de niveau 2 dont la juste valeur est évaluée selon les données du marché autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour les placements, directement ou indirectement.

BANFF CENTRE FOR ARTS AND CREATIVITY

Notes complémentaires

Au 31 mars 2021, avec informations comparatives pour 2020

(en milliers de dollars, sauf lorsque les chiffres sont exprimés en millions)

Note 4 Gestion des risques financiers

Le Banff Centre est exposé à divers risques financiers, notamment les risques de marché (risque de prix, risque de change et risque de taux d'intérêt), le risque de crédit et le risque de liquidité; ces risques touchent principalement les placements du Banff Centre. Afin de gérer ces risques, le Banff Centre investit dans un portefeuille diversifié de placements constitué selon les politiques de placement établies qui définissent les risques et les objectifs de rendement. Selon ses politiques de placement, le Banff Centre a pour objectif à long terme de maximiser le rendement des actifs de placement une fois qu'il a déboursé les sommes requises pour couvrir ses besoins courants. Les objectifs financiers propres au Banff Centre sont de se constituer un revenu stable et constant permettant d'atteindre ses objectifs, de réaliser une appréciation du capital en évitant les risques excessifs de sorte que la valeur des placements poursuive sa croissance en termes réels au fil du temps et d'atténuer les risques grâce à la diversification.

Le Banff Centre n'utilise pas de contrats de change ni aucun autre type d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation, de spéculation ou de couverture.

Le Banff Centre est exposé aux risques suivants :

a) Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs généraux liés aux marchés affectant tous les instruments. Afin de gérer ce risque à l'égard des placements, le Banff Centre a mis en place des politiques et procédures qui régissent la composition, la diversification, les limites de l'exposition, la qualité du crédit et la mesure de la performance.

Les placements sont décrits à la note 3. Le risque de prix touche tout particulièrement les placements en titres de capitaux propres pour lesquels une variation de 1 % de la valeur aurait une incidence de 388 \$ (290 \$ en 2020).

b) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux de change. Le tableau ci-dessous indique la valeur comptable de placements à long terme libellés en monnaies diverses et la sensibilité de ces placements à une variation de 1 % de la valeur de la monnaie.

	Valeur comptable	Incidence d'une variation de 1 %
Placements en dollars canadiens	36 728 \$	– \$
Placements en dollars américains	12 749	127
Placements en autres devises	12 482	125
	61 959 \$	252 \$

Le risque de change associé aux instruments financiers autres que les placements est négligeable.

BANFF CENTRE FOR ARTS AND CREATIVITY**Notes complémentaires**

Au 31 mars 2021, avec informations comparatives pour 2020

*(en milliers de dollars, sauf lorsque les chiffres sont exprimés en millions)***Note 4 Gestion des risques financiers (suite)****c) Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque lié aux revenus du Banff Centre, lequel découle des fluctuations et du degré de volatilité des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt sur les prêts et emprunts du Banff Centre et sur les placements en obligations est négligeable puisque les taux sont généralement fixes et à long terme. Une variation des taux d'intérêt aurait cependant une incidence sur le cours de marché des obligations. Il existe un risque de taux d'intérêt sur les autres instruments portant intérêt, notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les certificats de placement garanti, étant donné que plusieurs ont des taux d'intérêt variables et d'autres instruments ont des taux fixes dont la durée à l'échéance est relativement courte au moment où ils doivent être renouvelés. La valeur comptable de ces instruments à court et à long terme s'élève à 25,7 millions de dollars (23,6 millions de dollars en 2020); l'incidence d'une variation de 1 % des taux d'intérêt se chiffrerait donc à 257 \$ annuellement (236 \$ en 2020). Cette évaluation de la sensibilité ne tient pas compte du fait que certains instruments sont assortis de taux fixes pour de plus longues périodes, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Le tableau suivant présente les échéances des placements portant intérêt détenus par le Banff Centre :

	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Rendement moyen sur le marché
	%	%	%	%
Comptes productifs d'intérêts	100,0	–	–	0,7
Fonds du marché monétaire	100,0	–	–	0,1
Obligations de sociétés et de gouvernements canadiens	0,1	30,4	69,5	1,9

d) Risque de crédit

Le Banff Centre est exposé au risque de crédit lié aux placements, lequel découle du défaut éventuel d'une contrepartie, d'un débiteur ou d'un émetteur de respecter ses obligations contractuelles. Afin de gérer ce risque, le Banff Centre a établi une politique de placement qui prévoit des normes quant à la qualité minimale du crédit et des limites pour les émetteurs.

Le tableau suivant présente la notation du crédit des placements détenus par le Banff Centre :

	2021	2020
A ou supérieure	83,8 %	88,2 %
BBB	16,2 %	11,8 %

Les créances du Banff Centre sont assujetties au risque de crédit normal en raison de la nature des clients et des donateurs du Banff Centre. La valeur comptable de ces débiteurs reflète l'évaluation, par la direction, du risque de crédit lié à ces clients et donateurs.

BANFF CENTRE FOR ARTS AND CREATIVITY**Notes complémentaires**

Au 31 mars 2021, avec informations comparatives pour 2020

*(en milliers de dollars, sauf lorsque les chiffres sont exprimés en millions)***Note 4 Gestion des risques financiers (suite)****e) Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que le Banff Centre ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. Le Banff Centre gère ses liquidités de façon active en considérant ses flux de trésorerie selon une perspective hebdomadaire et à long terme et en mettant en œuvre des stratégies de gestion de la dette. La politique du Banff Centre vise à assurer qu'il dispose de ressources suffisantes provenant des soldes de trésorerie, des flux de trésorerie ou des facilités bancaires inutilisées afin de s'acquitter de toutes ses obligations à leur échéance. Comme il est indiqué à la note 11, le Banff Centre dispose de facilités de crédit, y compris des lettres de crédit totalisant 14,2 millions de dollars (14,2 millions de dollars en 2020), qui lui permettent de s'assurer d'avoir des liquidités disponibles pour répondre aux exigences financières actuelles et prévues. Au 31 mars 2021, un montant de 7,0 millions de dollars (4,7 millions de dollars en 2020) était à payer en vertu de ces facilités de crédit.

f) Juste valeur

Dans la mesure du possible, le Banff Centre évalue la juste valeur d'un actif ou d'un passif en se fondant sur des données observables sur le marché. Les justes valeurs sont classées dans différents niveaux hiérarchiques en fonction des données qu'utilisent les techniques d'évaluation :

Niveau 1 : Prix cotés (non ajustés) pour des actifs ou des passifs identiques sur des marchés actifs auxquels le Banff Centre a accès à la date d'évaluation.

Niveau 2 : Données, autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement.

Niveau 3 : Données non observables pour l'actif ou le passif.

Si les données utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif peuvent être classées dans plus d'un niveau de la hiérarchie des justes valeurs, alors l'évaluation de la juste valeur est classée dans son intégralité au même niveau que la donnée du plus bas niveau (le niveau 3 étant le plus bas) ayant une importance pour l'évaluation dans son intégralité. Le Banff Centre comptabilise les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs à la fin de la période de présentation de l'information financière durant laquelle le changement est survenu.

Il n'y a eu aucune modification des expositions aux risques mentionnées précédemment et il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021.

Note 5 Créances et subventions à recevoir

	2021	2020
Créances clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses	83 \$	1 515 \$
Subvention, sommes à recevoir des participants et autres créances	420	1 563
	<u>503 \$</u>	<u>3 078 \$</u>

Les créances sont non garanties et ne portent pas intérêt. Aucun montant important n'était en souffrance depuis plus de 90 jours aux 31 mars de l'exercice considéré et de l'exercice précédent.

BANFF CENTRE FOR ARTS AND CREATIVITY**Notes complémentaires**

Au 31 mars 2021, avec informations comparatives pour 2020

*(en milliers de dollars, sauf lorsque les chiffres sont exprimés en millions)***Note 6 Effet à recevoir**

En juin 2005, le Banff Centre a avancé un total de 673 \$ à Rocky Mountain Cooperative Housing Association (« RMCHA ») en contrepartie du droit de louer 42 unités d'hébergement. En décembre 2005, les modalités de l'effet ont été modifiées de manière à cesser l'accumulation des intérêts. L'effet non garanti a été remboursé, y compris les intérêts courus de 26 \$, au Banff Centre en avril 2020.

Note 7 Immobilisations

	2021				Total
	Aménagements du terrain	Bâtiments et améliorations	Matériel, mobilier et logiciels	Biens en cours de développement ou de mise en valeur	
Coût					
Début de l'exercice	2 802 \$	192 895 \$	41 394 \$	4 532 \$	241 623 \$
Entrées	-	34	127	6 940	7 101
Transferts de biens en cours de développement ou de mise en valeur	-	7 665	3 308	(10 973)	-
Radiation	-	-	-	(21)	(21)
	<u>2 802</u>	<u>200 594</u>	<u>44 829</u>	<u>478</u>	<u>248 703</u>
Amortissement cumulé					
Début de l'exercice	2 711	63 523	33 453	-	99 687
Charge d'amortissement	16	3 748	2 153	-	5 917
	<u>2 727</u>	<u>67 271</u>	<u>35 606</u>	<u>-</u>	<u>105 604</u>
Valeur comptable nette au 31 mars 2021	<u>75 \$</u>	<u>133 323 \$</u>	<u>9 223 \$</u>	<u>478 \$</u>	<u>143 099 \$</u>

BANFF CENTRE FOR ARTS AND CREATIVITY**Notes complémentaires**

Au 31 mars 2021, avec informations comparatives pour 2020

*(en milliers de dollars, sauf lorsque les chiffres sont exprimés en millions)***Note 7 Immobilisations (suite)**

	2020				Total
	Aménagements du terrain	Bâtiments et améliorations	Matériel, mobilier et logiciels	Biens en cours de développement ou de mise en valeur	
Coût					
Début de l'exercice	2 802 \$	190 286 \$	40 485 \$	1 421 \$	234 994 \$
Entrées	–	2 504	909	3 262	6 675
Transferts de biens en cours de développement ou de mise en valeur	–	105	–	(105)	–
Radiation	–	–	–	(46)	(46)
	<u>2 802</u>	<u>192 895</u>	<u>41 394</u>	<u>4 532</u>	<u>241 623</u>
Amortissement cumulé					
Début de l'exercice	2 694	59 804	31 339	–	93 837
Charge d'amortissement	17	3 719	2 114	–	5 850
	<u>2 711</u>	<u>63 523</u>	<u>33 453</u>	<u>–</u>	<u>99 687</u>
Valeur comptable nette au 31 mars 2020	<u>91 \$</u>	<u>129 372 \$</u>	<u>7 941 \$</u>	<u>4 532 \$</u>	<u>141 936 \$</u>

Information sur les flux de trésorerie

	2021	2020
Total des entrées d'immobilisations	7 101 \$	6 675 \$
Immobilisations acquises en vertu de contrats de location-acquisition, à l'exclusion de la cession-bail	–	(541)
Variation des soldes créditeurs associée aux entrées d'immobilisations	1 733	(1 526)
Sorties de trésorerie relatives aux entrées d'immobilisations	<u>8 834 \$</u>	<u>4 608 \$</u>

Le Banff Centre a conclu des opérations de cession-bail dans le cadre desquelles les éléments liés à la cession-bail représentaient des immobilisations. Le tableau suivant présente le produit reçu.

	2021	2020
Infrastructure des systèmes de technologies de l'information et mobilier et agencements	1 035	–
	<u>1 035 \$</u>	<u>\$</u>

Les immobilisations qui font l'objet d'un contrat de cession-bail sont comptabilisées à leur valeur comptable et les passifs liés au contrat de location ont été comptabilisés à la valeur actualisée des paiements de loyers minimaux. Aucun profit ni aucune perte n'a été comptabilisé.

BANFF CENTRE FOR ARTS AND CREATIVITY**Notes complémentaires**

Au 31 mars 2021, avec informations comparatives pour 2020

(en milliers de dollars, sauf lorsque les chiffres sont exprimés en millions)

Note 7 Immobilisations (suite)**Information supplémentaire**

Le terrain est loué auprès du gouvernement du Canada au tarif annuel d'un montant symbolique de un dollar. Le contrat de location actuel arrivera à expiration le 31 juillet 2043 et il est renouvelable.

Le matériel, le mobilier et les logiciels incluent les véhicules, le mobilier, les agencements, le matériel informatique, les logiciels, d'autre matériel et les coûts de mise en œuvre liés aux logiciels.

Au 31 mars 2021, le coût des immobilisations incluait un montant d'environ 6,9 millions de dollars (4,1 millions de dollars en 2020) se rapportant à des actifs visés par des contrats de location-acquisition. La charge d'amortissement liée aux actifs visés par des contrats de location-acquisition pour l'exercice clos le 31 mars 2021 s'élève à 1,1 million de dollars (0,5 million de dollars en 2020). Au 31 mars 2021, l'amortissement cumulé comprenait un montant de 2,2 millions de dollars (1,3 million de dollars en 2020) lié aux actifs visés par des contrats de location-acquisition.

Le Banff Centre détient des collections permanentes de documents de bibliothèque et d'œuvres d'art. En raison de la nature subjective de ces actifs, ils ne sont pas inclus dans les immobilisations. Aucun élément n'a été ajouté aux collections permanentes en 2021 (aucun en 2020). Au 31 mars 2021, le coût historique cumulatif de ces actifs qui n'avait pas été inscrit à l'actif était de 1,6 million de dollars (1,6 million de dollars en 2020).

Note 8 Produits constatés d'avance et dépôts

	2021	2020
Dépôts pour hébergement	439 \$	1 112 \$
Autres ventes et services	113	219
	<u>552 \$</u>	<u>1 331 \$</u>

BANFF CENTRE FOR ARTS AND CREATIVITY**Notes complémentaires**

Au 31 mars 2021, avec informations comparatives pour 2020

*(en milliers de dollars, sauf lorsque les chiffres sont exprimés en millions)***Note 9 Apports reportés**

Les apports reportés sont des sommes non dépensées grevées d'affectations externes qui comprennent des subventions, des dons et des revenus de placement tirés du fonds de dotation. La quasi-totalité des apports et des produits reportés destinés au fonctionnement est affectée à la programmation artistique, aux programmes de leadership et au soutien financier offert aux participants. Les autres apports reportés sont affectés à des projets d'immobilisations et à des projets d'entretien.

	2021			2020
	Fonctionnement	Projets d'immobilisations/ d'entretien	Total	Total
Solde au début de l'exercice	19 150 \$	7 611 \$	26 761 \$	30 605 \$
Subventions et apports reçus ou à recevoir	2 972	8 300	11 272	9 768
Revenus (pertes) de placement affecté(e)s (note 17)	10 302	78	10 380	(856)
Apports constatés à titre de produits de fonctionnement :				
Subventions et apports	(2 561)	(863)	(3 424)	(5 347)
Revenus de placement affectés (note 17)	(2 600)	–	(2 600)	(3 158)
Transferts visant à financer l'acquisition d'immobilisations (note 10)	–	(6 578)	(6 578)	(4 251)
Solde à la fin de l'exercice	27 263	8 548	35 811	26 761
Tranche à court terme des apports reportés	7 865	6 949	14 814	15 703
Apports reportés à long terme	19 398 \$	1 599 \$	20 997 \$	11 058 \$

Note 10 Apports investis en immobilisations reportés

Les apports investis en immobilisations reportés représentent les apports et les subventions non amortis reçus pour financer l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports investis en immobilisations reportés est comptabilisé à titre de produits dans l'état consolidé des résultats. Les variations du solde des apports investis en immobilisations reportés se présentent comme suit :

	2021	2020
Solde au début de l'exercice	103 472 \$	102 891 \$
Transferts des apports reportés visant l'acquisition d'immobilisations (note 9)	6 578	4 251
Produits découlant de l'amortissement	(3 686)	(3 670)
Solde à la fin de l'exercice	106 364 \$	103 472 \$

BANFF CENTRE FOR ARTS AND CREATIVITY**Notes complémentaires**

Au 31 mars 2021, avec informations comparatives pour 2020

*(en milliers de dollars, sauf lorsque les chiffres sont exprimés en millions)***Note 11 Prêts et emprunts**

	Échéance	Taux d'intérêt (%)	2021	2020
Débeture à payer à l'Alberta Capital Finance Authority	Décembre 2045	2,27	12 027 \$	13 191 \$
Facilité de location-acquisition				
Contrats de location-acquisition	Novembre 2019 à avril 2025	1,92 – 3,48	3 928	2 350
Paiements à l'avancement anticipés	À vue	Taux préférentiel de la RBC	–	1 032
Facilité de fonctionnement remboursable à vue	À vue	Taux préférentiel de la RBC	2 990	1 250
			18 945	17 823
Tranche à court terme des prêts et emprunts			4 731	4 950
Tranche à long terme des prêts et emprunts			14 214 \$	12 873 \$

En juin 2017, le Banff Centre a emprunté 14,0 millions de dollars auprès de l'Alberta Capital Finance Authority (l'« ACFA ») pour une durée de 10 ans afin de financer les rénovations du Lloyd Hall, l'une des installations de résidence du Banff Centre. Le 15 décembre 2020, la débeture a été refinancée au montant de 12,4 millions de dollars pour une durée de 25 ans à un taux de 2,27 %, aucun remboursement de capital n'étant exigé les deux premières années. La valeur comptable a été comptabilisée déduction faite des coûts de transaction de 346 \$, lesquels sont amortis sur la durée de la débeture selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La débeture est garantie par une convention de sûreté générale de premier rang qui inclut les biens du Banff Centre, à l'exception des biens loués ou acquis au moyen de la facilité de location disponible auprès de la Banque Royale du Canada (« RBC ») décrite ci-après.

Le Banff Centre a des facilités d'emprunt disponibles auprès de la RBC qui consistent en une facilité renouvelable remboursable à vue aux fins des besoins de fonctionnement généraux et une facilité de location renouvelable aux fins de l'acquisition d'immobilisations. Les emprunts sur la facilité renouvelable remboursable à vue peuvent être prélevés sous forme de prêts et de lettres de garantie. Le montant global des emprunts en vertu de la facilité renouvelable remboursable à vue et de la facilité de location ne peut excéder 12,0 millions de dollars et la facilité de location à elle seule est limitée à 10,0 millions de dollars. La facilité renouvelable remboursable à vue porte intérêt au taux préférentiel annuel de la banque, et toute lettre de garantie émise et en cours est assujettie à des frais. Le taux d'intérêt et les modalités de remboursement des contrats de location sont établis au moyen d'ententes distinctes au moment de la conclusion de chaque contrat de location. Les paiements à l'avancement anticipés liés aux contrats de location sont payables à vue et portent intérêt au taux préférentiel annuel de la banque. La facilité d'emprunt disponible auprès de la RBC est garantie par des biens loués ou acquis au moyen de la facilité et d'une créance de second rang liée aux autres biens du Banff Centre. Les contrats de location-acquisition et les montants prélevés sur les facilités de la RBC sont présentés dans le tableau ci-dessus. La facilité de fonctionnement remboursable à vue est utilisée en tant que financement-relais afin d'être remplacée par des emprunts prévus sur la facilité de location qui n'étaient pas finalisés avant la fin de l'exercice, et aux fins des besoins de fonctionnement généraux.

BANFF CENTRE FOR ARTS AND CREATIVITY**Notes complémentaires**

Au 31 mars 2021, avec informations comparatives pour 2020

(en milliers de dollars, sauf lorsque les chiffres sont exprimés en millions)

Note 11 Prêts et emprunts (suite)

Le Banff Centre dispose également de facilités d'emprunt auprès de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (« CIBC ») qui consistent en une facilité renouvelable remboursable à vue de 2,0 millions de dollars aux fins des besoins de fonctionnement généraux et en une facilité de lettre de crédit de 0,2 million de dollars sur laquelle les prélèvements se font sous la forme de lettres commerciales de crédit. Les emprunts en vertu de la facilité renouvelable remboursable à vue ne sont pas garantis et portent intérêt au taux préférentiel de la CIBC, et toute lettre commerciale de crédit émise et en cours est assujettie à des frais. Au 31 mars 2021, des lettres commerciales de crédit de 55 \$ (75 \$ en 2020) étaient émises et en cours en vertu des facilités de la CIBC.

Le Banff Centre dispose d'une facilité de carte de crédit dont la limite est de 625 \$ CA et de 75 \$ US (625 \$ CA et de 75 \$ US en 2020). Au 31 mars 2021, le Banff Centre avait utilisé une somme de 24 \$ (44 \$ en 2020) qui était prise en compte dans les créditeurs et charges à payer.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, les charges d'intérêts sur les prêts et emprunts se chiffrent à 407 \$ (461 \$ en 2020). Les charges d'intérêts correspondent approximativement à l'intérêt payé au cours de chacun des deux exercices et sont incluses dans le poste « Soutien institutionnel » selon le classement des charges par activité. Aux termes des facilités d'emprunt qui précèdent, le Banff Centre doit respecter certaines clauses restrictives de nature non financière. Au 31 mars 2021 et pour l'exercice clos à cette date, le Banff Centre respectait ces clauses restrictives.

Le tableau suivant présente les paiements exigibles au titre du capital et des intérêts.

	Capital	Intérêts	Total
2022	4 731 \$	430 \$	5 161 \$
2023	1 464	389	1 853
2024	1 010	360	1 370
2025	527	342	869
2026	433	332	765
Par la suite	10 780	2 765	13 545
	<u>18 945 \$</u>	<u>4 618 \$</u>	<u>23 563 \$</u>

Note 12 Passifs au titre des avantages sociaux futurs

	2021	2020
Quote-part de l'obligation au titre des prestations de l'UAPP	2 794 \$	2 048 \$
Congé administratif accumulé	363	303
	<u>3 157 \$</u>	<u>2 351 \$</u>

Le Banff Centre participe, avec d'autres employeurs, au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « RPRFP ») et au Universities Academic Pension Plan (l'« UAPP »). Ces régimes de retraite sont des régimes de retraite à prestations déterminées interemployeurs qui fournissent des prestations aux salariés participants du Banff Centre, en fonction du nombre d'années de service et de la rémunération.

BANFF CENTRE FOR ARTS AND CREATIVITY**Notes complémentaires**

Au 31 mars 2021, avec informations comparatives pour 2020

*(en milliers de dollars, sauf lorsque les chiffres sont exprimés en millions)***Note 12 Passifs au titre des avantages sociaux futurs (suite)****a) RPRFP**

Puisque le Banff Centre ne dispose pas de suffisamment d'information sur le RPRFP pour se conformer aux normes comptables relatives aux régimes à prestations déterminées, il comptabilise le régime conformément aux normes relatives aux régimes à cotisations déterminées. La charge au titre des pensions de retraite de 660 \$ (1,3 million de dollars en 2020) comptabilisée pour le RPRFP comprend donc les cotisations du Banff Centre au régime qui sont exigées pour ses salariés au cours de l'exercice. Les cotisations sont calculées en fonction des montants prédéterminés selon l'évaluation actuarielle desquels devraient découler les avantages futurs du régime. La charge au titre des pensions de retraite est comptabilisée dans les coûts directs avec les salaires concernés et est comptabilisée dans toutes les catégories de charges de l'état consolidé des résultats.

Une évaluation actuarielle du RPRFP a été effectuée en date du 31 décembre 2017, puis les résultats ont été extrapolés jusqu'aux 31 décembre 2018, 2019 et 2020. Au 31 décembre 2020, le RPRFP a déclaré un excédent actuariel de 2 224 millions de dollars (2 759 millions de dollars au 31 décembre 2019) pour l'ensemble du régime.

b) UAPP

L'UAPP est un régime de retraite à prestations déterminées interemployeurs destiné au personnel enseignant et aux autres salariés admissibles. Une évaluation actuarielle de l'UAPP a été effectuée en date du 31 décembre 2018, puis les résultats ont été extrapolés jusqu'au 31 mars 2021. La quote-part du passif au titre des prestations de retraite attribuée au Banff Centre d'après ses cotisations au régime était estimée à 2,8 millions de dollars au 31 mars 2021 (2,0 millions de dollars en 2020). Le Banff Centre a comptabilisé sa quote-part de la charge au titre des pensions de retraite de 1,8 million de dollars (1,5 million de dollars en 2020).

Les hypothèses actuarielles importantes qui ont permis de calculer l'obligation au titre des prestations constituées de l'UAPP pour l'ensemble du régime ainsi que la quote-part de l'obligation au titre des prestations et du coût des prestations attribuée au Banff Centre s'établissent comme suit :

	2021	2020
Obligation au titre des prestations constituées aux 31 mars	31 824 \$	31 470 \$
Taux d'actualisation	5,20 %	5,60 %
Coûts des prestations pour les exercices clos les 31 mars	1 092 \$	1 113 \$
Taux d'actualisation	5,20 %	5,60 %
Croissance moyenne de la rémunération	3,00 %	3,00 %
Durée moyenne estimative du reste de la carrière	10,6 ans	10,6 ans

Le déficit actuariel de l'UAPP pour les années de service antérieures au 1^{er} janvier 1992 est comblé en partie par le gouvernement de l'Alberta au moyen de cotisations additionnelles équivalant à 1,25 % des salaires. Le solde de cotisations nécessaires pour éliminer le déficit actuariel du régime d'ici le 31 décembre 2043 correspond à 3,04 % des salaires (2,90 % en 2020) et est partagé également entre l'employeur et les employés.

BANFF CENTRE FOR ARTS AND CREATIVITY

Notes complémentaires

Au 31 mars 2021, avec informations comparatives pour 2020

(en milliers de dollars, sauf lorsque les chiffres sont exprimés en millions)

Note 12 Passifs au titre des avantages sociaux futurs (suite)

Le déficit actuariel pour l'ensemble de l'UAPP au 31 mars 2021, avant les pertes actuarielles nettes non amorties, se chiffrait à 817,4 millions de dollars (1 276,2 millions de dollars en 2020). De ce montant, la quote-part du gouvernement de l'Alberta s'élevait à 249,3 millions de dollars (266,2 millions de dollars en 2020), la quote-part attribuable aux fonds de l'employeur était de 284,1 millions de dollars (505,0 millions de dollars en 2020) et la quote-part attribuable aux fonds des employés était de 284,1 millions de dollars (505,0 millions de dollars en 2020). Au 31 mars 2021, la quote-part du Banff Centre relativement au déficit actuariel attribuable aux fonds de l'employeur était de 3,9 millions de dollars (5,6 millions de dollars en 2020).

c) Congé administratif

À la fin du mandat de la présidente-directrice générale, le Banff Centre lui accorde des jours de congé payé accumulés pendant la période d'emploi. Le salaire et les avantages en vigueur à la fin du mandat sont payés pour la durée du congé. Avec l'approbation du conseil, la présidente-directrice générale sortante peut choisir de recevoir un montant forfaitaire. Une prolongation de contrat a été conclue en 2019, prolongeant ainsi sa durée de 3 ans. L'avantage relatif au congé administratif a donc été étendu pour couvrir cette période, jusqu'à concurrence du montant maximal négocié initialement correspondant à 18 mois de salaire.

Le Banff Centre a comptabilisé pour le congé administratif une charge au titre des avantages de 60 \$ (60 \$ en 2020). Au 31 mars 2021, le passif au titre des prestations constituées était de 363 \$ (303 \$ en 2020), et aucune prestation n'a été payée ni n'a fait l'objet d'une renonciation au cours de l'exercice considéré ou de l'exercice précédent. Aucun actif n'est mis de côté pour capitaliser le passif puisque le Banff Centre prévoit utiliser son fonds de roulement pour honorer cette obligation future.

Note 13 Obligations contractuelles et éventualités

En novembre 2020, le Banff Centre a conclu une entente d'approvisionnement à long terme avec un fournisseur de services publics d'électricité pour répondre à ses besoins d'électricité durant la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025, à un tarif de 57,35 \$ le mégawatt/heure, sous réserve d'une consommation minimale et maximale.

Le Banff Centre est partie à un contrat d'utilisation de logiciels-service avec Campus Management Corporation et Blackbaud/Omatic, aux termes duquel il s'est engagé à utiliser les logiciels jusqu'en janvier 2024 et jusqu'en mars 2025, respectivement.

Comme il est indiqué à la note 11, le Banff Centre a également des obligations contractuelles au titre de contrats de location-acquisition et d'autres facilités d'emprunt, qui prévoient des paiements de capital et d'intérêts à verser jusqu'à l'exercice qui sera clos le 31 mars 2026.

BANFF CENTRE FOR ARTS AND CREATIVITY**Notes complémentaires**

Au 31 mars 2021, avec informations comparatives pour 2020

*(en milliers de dollars, sauf lorsque les chiffres sont exprimés en millions)***Note 13 Obligations contractuelles et éventualités (suite)**

Le tableau qui suit présente un sommaire des obligations contractuelles.

	Contrat de logiciels- service	Contrats de location- acquisition – capital et intérêts	Total
2022	196 \$	1 817 \$	2 013 \$
2023	196	1 500	1 696
2024	166	617	783
2025	16	117	133
Total au 31 mars 2021	574 \$	4 051 \$	4 625 \$

Périodiquement, des poursuites sont intentées contre le Banff Centre dans le cours normal des activités. La direction est d'avis que la résolution ultime des requêtes actuellement en instance ne devrait pas avoir une incidence importante sur la situation financière consolidée du Banff Centre. Se reporter également à la note 11 pour les détails des lettres de crédit commerciales.

BANFF CENTRE FOR ARTS AND CREATIVITY**Notes complémentaires**

Au 31 mars 2021, avec informations comparatives pour 2020

*(en milliers de dollars, sauf lorsque les chiffres sont exprimés en millions)***Note 14 Excédent accumulé lié aux activités**

Les variations de l'excédent accumulé lié aux activités se présentent comme suit :

	Non affecté	Déficit de l'UAPP (note 12)	2021	2020
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités au début de l'exercice	17 815 \$	(2 048) \$	15 767 \$	16 950 \$
Excédent des produits sur les charges	(864)	-	(864)	(1 183)
Ajustement des prestations au titre de l'UAPP	746	(746)	-	-
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice	<u>17 697 \$</u>	<u>(2 794) \$</u>	<u>14 903 \$</u>	<u>15 767 \$</u>

L'excédent accumulé lié aux activités comprend un montant de 17,3 millions de dollars (18,6 millions de dollars en 2020) correspondant à la portion de l'excédent investie dans les immobilisations.

Note 15 Dotations

	2021	2020
Dotations au début de l'exercice	43 456 \$	41 486 \$
Apports	1 639	1 970
Dotations à la fin de l'exercice	<u>45 095 \$</u>	<u>43 456 \$</u>

Les dotations, qui sont permanentes, sont détenues pour le bénéfice exclusif du Banff Centre et se composent de dons grevés d'affectations externes et de fonds de contrepartie remis par Patrimoine canadien dans le cadre du programme Incitatifs aux fonds de dotation du Fonds du Canada pour l'investissement en culture. Au 31 mars 2021, le solde des dotations comprenait le cumul des fonds de contrepartie reçus dans le cadre du programme Incitatifs aux fonds de dotation de 15,6 millions de dollars (14,9 millions de dollars en 2020). Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, les apports comprenaient un montant de 664 \$ (652 \$ en 2020) en fonds reçus dans le cadre du programme de contrepartie.

Les dotations sont gérées conformément aux ententes convenues entre le Banff Centre et les donateurs individuels, et les revenus de placement sont utilisés aux diverses fins établies par les ententes et le conseil des gouverneurs du Banff Centre. Les dotations sont détenues par The Banff Centre Foundation et The Banff Canmore Community Foundation (une fondation publique de bienfaisance non apparentée). Le tableau suivant présente les soldes.

	2021	2020
The Banff Centre Foundation	36 955 \$	35 316 \$
The Banff Canmore Community Foundation	8 140	8 140
	<u>45 095 \$</u>	<u>43 456 \$</u>

En vertu de la loi *Post-Secondary Learning Act* de l'Alberta, le Banff Centre a le pouvoir de modifier les conditions assorties aux dotations s'il s'agit de : 1) prévenir la distribution des produits tirés du fonds de dotation afin d'éviter des fluctuations des sommes distribuées et, de façon générale, de régulariser la distribution des produits tirés du fonds de dotation; et 2) permettre un prélèvement sur le capital du fonds de dotation afin d'éviter les fluctuations des sommes distribuées et, de façon générale, de régulariser la distribution des produits tirés du fonds de dotation si le conseil des gouverneurs croit que le prélèvement est avantageux pour le Banff Centre et ne diminue pas la valeur à long terme du fonds.

BANFF CENTRE FOR ARTS AND CREATIVITY**Notes complémentaires**

Au 31 mars 2021, avec informations comparatives pour 2020

*(en milliers de dollars, sauf lorsque les chiffres sont exprimés en millions)***Note 16 Subventions publiques**

	2021	2020
Subvention de fonctionnement de base du ministère de l'Éducation postsecondaire de l'Alberta	16 441 \$	17 518 \$
Autres subventions du gouvernement de l'Alberta :		
Ministère de l'Éducation postsecondaire de l'Alberta	2 008	2 243
Ministère de la Culture et du Tourisme de l'Alberta	27	169
	<u>18 476 \$</u>	<u>19 930 \$</u>
Subventions du gouvernement fédéral :		
Gouvernement du Canada – ministère du Patrimoine canadien		
Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts	2 668 \$	2 200 \$
Fonds du Canada pour la présentation des arts	188	150
Le Canada en fête!	5	5
Conseil des arts du Canada	447	681
	<u>3 308 \$</u>	<u>3 036 \$</u>

Note 17 Revenus de placement

	2021	2020
Total des revenus (pertes) de placement	10 509 \$	(739) \$
Pertes de placement affectées (revenus de placement affectés) attribuables aux apports reportés (note 9)	(10 380)	856
Augmentation des revenus de placement affectés conformément aux affectations établies par les donateurs (note 9)	2 600	3 158
	<u>2 729 \$</u>	<u>3 275 \$</u>

Note 18 Salaires et avantages sociaux

Le tableau ci-dessous présente les charges du Banff Centre au titre des salaires et des avantages sociaux.

	2021	2020
Salaires et avantages autres que les prestations de retraite	16 825 \$	37 649 \$
Prestations de retraite	2 428	2 857
	<u>19 253 \$</u>	<u>40 506 \$</u>

Note 19 Prévisions

Les montants prévisionnels non audités, qui ont été établis avant la pandémie de COVID-19 et approuvés par le conseil des gouverneurs, sont présentés à des fins de comparaison. Se reporter à la note 22 pour connaître les répercussions de la COVID-19 sur les activités du Banff Centre.

BANFF CENTRE FOR ARTS AND CREATIVITY**Notes complémentaires**

Au 31 mars 2021, avec informations comparatives pour 2020

*(en milliers de dollars, sauf lorsque les chiffres sont exprimés en millions)***Note 20 Charges par objet**

	2021		2020
	Prévisions (note 19)	Données réelles	Données réelles
Salaires et avantages sociaux (note 18)	39 116 \$	19 253 \$	40 506 \$
Achat de services	5 610	3 630	5 431
Biens, matières et fournitures	5 612	566	4 675
Bourses et aide financière	3 615	399	3 854
Exploitation et entretien des installations	4 672	2 331	2 753
Services publics	1 909	1 349	1 815
Déplacements, formation et charges connexes	2 260	91	2 188
Location et matériel	2 214	905	1 996
Marketing et recrutement	1 455	69	1 226
Charges financières	1 052	397	1 068
Amortissement des immobilisations (note 7)	6 675	5 917	5 852
	74 190 \$	34 907 \$	71 364 \$

Les bourses et l'aide financière incluent les paiements aux artistes résidents et aux participants des programmes pour les droits de scolarité, les droits d'adhésion, l'hébergement et d'autres coûts liés aux programmes.

Note 21 Parties liées

Le Banff Centre est une partie liée aux organismes faisant partie des entités délimitées par le périmètre comptable du gouvernement de l'Alberta. Les principaux dirigeants du Banff Centre et leurs proches sont également considérés comme des parties liées. Le Banff Centre pourrait conclure des opérations avec ces entités et ces personnes dans le cours normal des activités et selon des conditions normales. Le Banff Centre a contracté une dette auprès de l'Alberta Capital Finance Authority, comme il est indiqué à la note 11.

BANFF CENTRE FOR ARTS AND CREATIVITY**Notes complémentaires**

Au 31 mars 2021, avec informations comparatives pour 2020

(en milliers de dollars, sauf lorsque les chiffres sont exprimés en millions)

Note 22 COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'épidémie de COVID-19 était devenue une pandémie. Par la suite, les gouvernements du monde entier, y compris ceux du Canada et de l'Alberta, ont adopté des mesures d'urgence pour combattre la propagation du virus. Ces mesures, notamment des interdictions de voyage, des périodes de quarantaine, la fermeture des commerces non essentiels et la distanciation physique, ont grandement perturbé les entreprises et les organisations, provoquant un ralentissement économique. Les incertitudes d'ordre économique qui en ont découlé ont eu d'importantes répercussions négatives sur les activités du Banff Centre.

Même si l'on prévoit actuellement que les perturbations causées par la COVID-19 seront temporaires, une incertitude considérable plane sur la durée de celles-ci. La pandémie de COVID-19 crée de l'incertitude concernant les flux de trésorerie futurs, elle pourrait causer d'importantes variations des actifs ou des passifs du Banff Centre et elle pourrait avoir des conséquences majeures sur ses activités futures. Au cours de l'année, la pandémie de COVID-19 a entraîné la fermeture des installations sur le campus, l'annulation de la programmation et des événements publics ainsi que l'érosion complète des produits tirés des conférences et de l'hébergement, la plus importante source de revenus institutionnels du Banff Centre. En raison des répercussions financières importantes et presque immédiates de la pandémie de COVID-19, plus de 400 employés du Banff Centre, ce qui représente plus de 75 % de ses effectifs, ont été mis à pied. Il est impossible, à l'heure actuelle, de faire une estimation raisonnable des conséquences financières liées à la COVID-19 sur les périodes futures.

À la date de clôture, le Banff Centre a déterminé que la COVID-19 n'avait pas eu une incidence importante sur ses méthodes comptables, ses contrats ou ses contrats de location, sur l'évaluation des provisions et des passifs éventuels, ou sur le calendrier de comptabilisation des produits. Le Banff Centre a déterminé qu'aucune perte de valeur de ses actifs ne devait être comptabilisée au 31 mars 2021. Le Banff Centre continue de gérer le risque de liquidité en établissant des prévisions et en évaluant ses besoins de flux de trésorerie sur une base continue. Au 31 mars 2021, le Banff Centre respectait toujours ses obligations contractuelles selon des modalités de paiement normales, et son exposition au risque de crédit était essentiellement inchangée.

Note 23 Chiffres comparatifs

Certaines informations comparatives ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude. Les reclassements n'ont pas eu d'incidence sur l'insuffisance des produits sur les charges ni sur l'actif net.



THE
MIND
IS
A
MUSCLE
AND
IT
NEEDS
TO
BE
EXERCISED
TO
GROW
AND
STRENGTHEN
ITSELF
AND
TO
REMEMBER
THINGS
BETTER
AND
LONGER
AND
TO
BE
ABLE
TO
HANDLE
STRESS
AND
ANXIETY
AND
TO
BE
ABLE
TO
FOCUS
ON
THE
TASK
AT
HAND
AND
TO
BE
ABLE
TO
LEARN
FROM
MISTAKES
AND
TO
BE
ABLE
TO
ADAPT
TO
CHANGE
AND
TO
BE
ABLE
TO
THINK
CREATIVELY
AND
TO
BE
ABLE
TO
SOLVE
PROBLEMS
AND
TO
BE
ABLE
TO
WORK
EFFECTIVELY
AND
TO
BE
ABLE
TO
MANAGE
TIME
AND
TO
BE
ABLE
TO
PERSIST
AND
TO
BE
ABLE
TO
ACHIEVE
GOALS
AND
TO
BE
ABLE
TO
ENJOY
THE
PROCESS
AND
TO
BE
ABLE
TO
STAY
MOTIVATED
AND
TO
BE
ABLE
TO
HANDLE
FAILURE
AND
TO
BE
ABLE
TO
REBOUND
AND
TO
BE
ABLE
TO
KEEP
TRYING
AND
TO
BE
ABLE
TO
BE
PERSISTENT
AND
TO
BE
ABLE
TO
ACHIEVE
SUCCESS
AND
TO
BE
ABLE
TO
ENJOY
THE
JOURNEY
AND
TO
BE
ABLE
TO
STAY
POSITIVE
AND
TO
BE
ABLE
TO
HANDLE
ADVERSITY
AND
TO
BE
ABLE
TO
REMAIN
CALM
AND
TO
BE
ABLE
TO
STAY
FOCUSED
AND
TO
BE
ABLE
TO
ACHIEVE
YOUR
DREAMS
AND
TO
BE
ABLE
TO
LIVE
A
FULFILLING
LIFE
AND
TO
BE
ABLE
TO
MAKE
A
DIFFERENCE
AND
TO
BE
ABLE
TO
INSPIRE
OTHERS
AND
TO
BE
ABLE
TO
LEAVE
A
LEGACY
AND
TO
BE
ABLE
TO
BE
A
ROLE
MODEL
AND
TO
BE
ABLE
TO
BE
A
SOURCE
OF
INSPIRATION
AND
TO
BE
ABLE
TO
BE
A
PART
OF
SOMETHING
LARGER
AND
TO
BE
ABLE
TO
CONTRIBUTE
AND
TO
BE
ABLE
TO
MAKE
THE
WORLD
A
BETTER
PLACE
AND
TO
BE
ABLE
TO
BE
A
CHANGE
AGENT
AND
TO
BE
ABLE
TO
INSPIRE
CHANGE
AND
TO
BE
ABLE
TO
BE
A
PART
OF
THE
SOLUTION
AND
TO
BE
ABLE
TO
BE
A
PART
OF
THE
CHANGE
AND
TO
BE
ABLE
TO
BE
A
PART
OF
THE
MOVEMENT
AND
TO
BE
ABLE
TO
BE
A
PART
OF
THE
REVOLUTION
AND
TO
BE
ABLE
TO
BE
A
PART
OF
THE
FUTURE
AND
TO
BE
ABLE
TO
BE
A
PART
OF
THE
DREAM
AND
TO
BE
ABLE
TO
BE
A
PART
OF
THE
VISION
AND
TO
BE
ABLE
TO
BE
A
PART
OF
THE
MISSION
AND
TO
BE
ABLE
TO
BE
A
PART
OF
THE
PURPOSE
AND
TO
BE
ABLE
TO
BE
A
PART
OF
THE
PASSION
AND
TO
BE
ABLE
TO
BE
A
PART
OF
THE
DREAM
AND
TO
BE
ABLE
TO
BE
A
PART
OF
THE
VISION
AND
TO
BE
ABLE
TO
BE
A
PART
OF
THE
MISSION
AND
TO
BE
ABLE
TO
BE
A
PART
OF
THE
PURPOSE
AND
TO
BE
ABLE
TO
BE
A
PART
OF
THE
PASSION

Gouvernance

Avril 2020 à Mars 2021

Conseil des gouverneurs du Centre de Banff

Adam Waterous, président – Banff (AB)
 Janice Price, ICD.D, présidente
 et chef de la direction – Banff (AB)
 Ron Hallman – Kemptville (ON)
 Laura Haynes – Londres (Royaume-Uni)
 Andy Kenins, ICD.D – Oakville (ON)
 Judith LaRocque, ICD.D – Ottawa (ON)
 Letha J. MacLachlan, Q.C. – Calgary (AB)
 Cherith Mark – Morley (AB)
 Raif Richardson, ICD.D – Winnipeg (MB)
 Patricia Ruby – Calgary (AB)
 Jeff van Steenbergen – Calgary (AB)
 Lis Welch – Vancouver (C.-B.)
 Carolyn Campbell – Edmonton (AB)
 (jusqu'au mois de mai 2020)
 Eric S. Harvie – Banff (AB)
 (jusqu'au mois de juin 2021)
 Donna Kennedy-Glans Q.C. – Calgary (AB)
 (jusqu'au mois d'août 2021)
 Gay Mitchell, ICD.D – Toronto (ON)
 (jusqu'au mois de juillet 2021)

Conseil d'administration de la fondation du Centre de Banff

Tim Kitchen, ICD.D, président – Calgary (AB)
 Gavin Berger – New-York (États-Unis)
 Delia Cristea – Montréal (QC)
 Andy Kenins, ICD.D – Oakville (ON)
 Susan P. Kololian – Toronto (ON)
 Sandy Martin – Calgary (AB)
 Michael S. H. McMillan, CMA, CPA – Toronto (ON)
 Janice Price, ICD.D (membre d'office) – Banff (AB)
 Jill Price – Vancouver (C.-B.)
 Adam Waterous (membre d'office) – Calgary (AB)
 Jackson von der Ohe – Edmonton (AB)
 (jusqu'au mois de février 2021)

Équipe de la haute direction

Janice Price, ICD.D, présidente et chef de la direction
 Michael Code, vice-président principal
 David Cox, vice-président des affaires
 commerciales et avocat général
 Valerie Kapay, vice-présidente, Talent et culture
 Bruce Byford, vice-président, Administration et
 DPF (jusqu'au mois de décembre 2020)
 Howard R. Jang, vice-président, Arts et leadership
 (jusqu'au mois de mai 2021)



Photo : Kari Medig.

Centre des arts de Banff

Rapport annuel

Avril 2020 à Mars 2021

CENTRE DES ARTS DE BANFF

Le Centre des Arts de Banff reçoit l'appui généreux de plusieurs particuliers, entreprises et fondations passionnés des arts et des idées.

Le Centre Banff est également reconnaissant pour le financement provenant du gouvernement de l'Alberta, à travers le ministère des études supérieures, Alberta Infrastructure et Alberta Foundation for the Arts. Les programmes artistiques reçoivent le financement du gouvernement fédéral à travers le Conseil des Arts du Canada, le ministère de Patrimoine Canada, le Fonds du Canada pour la Formation dans le domaine des Arts et le Fonds du Canada pour la Présentation des Arts.



Le Centre des Arts de Banff

Tel: 403.762.6100

www.banffcentre.ca